
**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 22 janvier 2018
13 h**

**Séance tenue le lundi 22 janvier 2018
Salle du conseil de l'hôtel de ville**

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, M. Christian Arseneault, Mme Manon Barbe, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Frantz Benjamin, M. Michel Bissonnet, Mme Christine Black, Mme Karine Boivin-Roy, M. Éric Alan Caldwell, Mme Catherine Clément-Talbot, M. François William Croteau, Mme Suzanne Décarie, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Benoit Dorais, M. Sterling Downey, M. Luc Ferrandez, Mme Rosannie Filato, Mme Giuliana Fumagalli, Mme Effie Giannou, Mme Marianne Giguère, Mme Christine Gosselin, Mme Nathalie Goulet, M. Richard Guay, Mme Andrée Hénault, M. Benoit Langevin, Mme Patricia Lattanzio, Mme Laurence Lavigne Lalonde, M. François Limoges, M. Normand Marinacci, M. Peter McQueen, M. Francesco Miele, M. Luis Miranda, Mme Suzie Miron, Mme Sue Montgomery, M. Jérôme Normand, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, Mme Marie-Josée Parent, M. Jean-François Parenteau, M. Hadrien Parizeau, M. Jocelyn Pausé, M. Lionel Perez, M. Dominic Perri, Mme Magda Popeanu, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, M. Marvin Rotrand, Mme Chantal Rouleau, Mme Micheline Rouleau, M. Richard Ryan, M. Aref Salem, M. Abdelhaq Sari, M. Craig Sauvé, Mme Anne-Marie Sigouin, Mme Émilie Thuillier, M. Philippe Tomlinson, Mme Maja Vodanovic, Mme Stéphanie Watt, Mme Cathy Wong et Mme Lise Zarac.

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :

M. Robert Beaudry, M. Pierre Lessard-Blais et Mme Sophie Mauzerolle.

AUTRES PRÉSENCES :

M. Alain Marcoux, Directeur général
M^e Yves Saindon, Greffier de la Ville
Mme Chantal Benoit, analyste-rédactrice
Mme Lynne Trépanier, Conseillère - analyse et contrôle de gestion

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, déclare la séance ouverte et demande d'observer un moment de recueillement dédié à la mémoire du père Emmett Johns « Pops », décédé le 13 janvier 2018, à l'âge de 89 ans et de Mme Evelyn Farha, présidente d'honneur de la Fondation Farha, décédée le 18 janvier 2018, à l'âge de 92 ans.

La présidente du conseil informe les membres que le père Emmett Johns « Pops » sera exposé en chapelle ardente dans le hall d'honneur de l'hôtel de ville, le jeudi 25 janvier 2018, de 16 h à 21 h et le vendredi 26 janvier 2018, de 13 h à 18 h 30.

La présidente du conseil mentionne qu'un exemplaire du cahier spécial Souvenir du 375^e anniversaire de Montréal, encarté dans la Presse et dans le Journal de Montréal du 30 décembre 2017, a été déposé sur les pupitres. Par ailleurs, la présidente du conseil souligne que le 18 décembre 2017, le conseiller Frantz Benjamin a été honoré par le Ministère des Haïtiens vivant à l'étranger, pour sa contribution. Ce prix est remis chaque année à un membre de la diaspora dans la société d'accueil.

La présidente du conseil signale les événements suivants : le 6 janvier 2018 « Journée Mondiale des orphelins de la guerre » et le 27 janvier 2018 « Journée internationale dédiée à la mémoire des victimes de l'Holocauste ».

Pour terminer, la présidente du conseil souligne les anniversaires de naissance du mois de janvier des conseillers et conseillères Hadrien Parizeau, Laurence Lavigne Lalonde, Maja Vodanovic, Marvin Rotrand, Normand Marinacci et François W. Croteau.

2 - Période de questions des membres du conseil

La présidente du conseil appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

Les conseillers et conseillères ci-dessous formulent des questions aux membres du conseil indiqués en regard de leur nom :

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Lionel Perez	Mme Valérie Plante	Volonté politique de l'Administration d'accepter les amendements sur le budget proposés par l'opposition officielle et respect de ses promesses électorales / Poser un geste en faveur des Montréalais en réduisant l'augmentation de la taxe foncière
La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, demande aux élus de s'adresser à la présidente lors de leurs interventions plutôt que directement à l'élus concerné.		
Mme Marie-Josée Parent	Mme Christine Gosselin	Sommes retournées au gouvernement du Québec qui n'ont pas été utilisées pour les Festivités du 375 ^e anniversaire de Montréal / Scénario pour le réinvestissement de ces sommes dans le budget de la Ville
Mme Manon Barbe	Mme Valérie Plante (M. Benoit Dorais)	Lors du prochain bilan pour renouveler la centralisation des agents de stationnement, s'assurer de la rentabilité de cette centralisation, de la performance et des impacts en matière d'efficacité, de service client et de développement durable / Préoccupation exprimées quant aux permis pour vignettes SRRR perçus comme étant une imposition de taxes déguisées
M. Alan DeSousa	Mme Valérie Plante	Viabilité du projet de la ligne rose en respectant le budget de 6 milliards et l'échéancier de 2025 / Respect des budgets prévus et transparence
Mme Chantal Rossi	Mme Christine Gosselin	Préservation des maisons de type « shoebox » particulièrement dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie et position de l'Administration / Réconciliation du discours de Projet Montréal à cet égard
M. Marvin Rotrand	Mme Valérie Plante (M. Éric Alan Caldwell)	Position de l'Administration sur le prolongement du boulevard Cavendish et échéancier prévu pour la 1 ^{ère} phase / Sommes prévues au PTI pour ce projet

À 13 h 35,

Il est proposé par Mme Marie-Josée Parent

appuyé par M. François Limoges

de prolonger la période de questions des membres du conseil de 15 minutes, conformément à l'article 57 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*.

La proposition est agréée.

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Hadrien Parizeau	M. Éric Alan Caldwell	Projet de la ligne rose - dépôt des avis, des études dont celui de la Chaire de la mobilité pour l'estimation des coûts de construction / Invite l'Administration à déposer les chiffres avancés pendant la campagne électorale, soit 5,5 M\$
M. Francesco Miele	Mme Nathalie Goulet (M. Benoit Dorais)	P.91 du budget – prévision de 206 M\$ en revenus pour les amendes et pénalités – explications sur les moyens pour atteindre cet objectif en 2018 / De quel ordre sera l'augmentation des constats d'infraction?
Mme Karine Boivin-Roy	Mme Magda Popeanu	Confirmation à l'effet que les 13 postes d'inspecteur en salubrité feront partis de l'équipe mobile / Aucune somme prévue au budget pour la création d'un fonds d'urgence pour les travaux en lieux et place des propriétaires

À l'expiration du délai imparti pour la période de questions des membres du conseil par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*, le président du conseil déclare la période de questions des conseillers close à 13 h 50.

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, cède la parole au leader de la majorité pour la poursuite de l'ordre du jour.

CM18 0012

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 22 janvier 2018, tel que livré aux membres du conseil, ainsi que l'avis de convocation de la présente séance.

Le leader de la majorité, M. François Limoges, informe les membres que les articles 51.01 à 51.03 seront reportés après la période de questions des citoyens afin de faire coïncider l'étude de ces points avec la présence au balcon des invités attendus.

Adopté à l'unanimité.

03.01

CM18 0013

Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal tenue le 11 décembre 2017

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal tenue le 11 décembre 2017, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et suivant le certificat du 11 janvier 2018 émis par le greffier.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

03.02

4 – Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif

La présidente du conseil appelle le point « Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif »

Le leader de la majorité dépose les documents suivants :

- 4.01 Dépôt de la liste des contrats octroyés par le comité exécutif conformément à l'article 200 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal* pour la période du 27 novembre au 31 décembre 2017.
- 4.02 Dépôt de la liste des subventions octroyées par le comité exécutif pour la période du 27 novembre au 31 décembre 2017.
- 4.03 Dépôt de la liste des contrats octroyés par les fonctionnaires conformément à l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes* pour la période du 27 novembre au 31 décembre 2017.

Un débat s'engage.

5 – Dépôt des résolutions de conseils d'arrondissements

La présidente du conseil appelle le point « Dépôt des résolutions de conseils d'arrondissements »

Aucune résolution déposée.

6 - Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil

La présidente du conseil appelle le point « Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil »

Questions écrites déposées par le chef de l'opposition officielle, M. Lionel Perez.

7 - Dépôt

La présidente du conseil appelle le point « Dépôt »

Le leader de la majorité dépose le document suivant :

7.01 Dépôt du rapport de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 14 décembre 2017.

7.02 Déclaration d'intérêts pécuniaires - Voir l'annexe au procès-verbal.

CM18 0014

Dépôt du bilan général 2017 du Festival international Nuits d'Afrique, en vertu de la résolution CM13 1157

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le bilan général 2017 du Festival international Nuits d'Afrique, en vertu de la résolution CM13 1157, et le conseil en prend acte.

07.03

CM18 0015

Dépôt du document de rétroaction 2017, des états financiers au 30 septembre 2017, et d'une étude d'achalandage de l'organisme Grands Prix Cyclistes de Québec, de Montréal (GPCQM), en vertu de la résolution CM13 1157

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le document de rétroaction 2017, les états financiers au 30 septembre 2017, et une étude d'achalandage de l'organisme Grands Prix Cyclistes de Québec, de Montréal (GPCQM), en vertu de la résolution CM13 1157, et le conseil en prend acte.

07.04

CM18 0016

Dépôt du rapport annuel 2017 de l'organisme Altergo, en vertu de la résolution CM13 1157

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le rapport annuel 2017 de l'organisme Altergo, en vertu de la résolution CM13 1157, et le conseil en prend acte.

07.05

CM18 0017

Dépôt du bilan des activités 2017 du Festival international de Jazz de Montréal, en vertu de la résolution CM13 1157

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le bilan des activités 2017 du Festival international de Jazz de Montréal, en vertu de la résolution CM13 1157, et le conseil en prend acte.

07.06

CM18 0018

Dépôt du bilan des activités 2017 des Francofolies de Montréal, en vertu de la résolution CM13 1157

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le bilan des activités 2017 des Francofolies de Montréal, en vertu de la résolution CM13 1157, et le conseil en prend acte.

07.07

CM18 0019

Dépôt du rapport annuel d'activités 2016-2017 du Café-Jeunesse Multiculturel (CJM), en vertu de la résolution CM13 1157

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le rapport annuel d'activités 2016-2017 du Café-Jeunesse Multiculturel (CJM), en vertu de la résolution CM13 1157, et le conseil en prend acte.

07.08

CM18 0020

Dépôt du bilan des activités 2017 et annexes de Fantasia, festival international de films, en vertu de la résolution CM13 1157

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le bilan des activités 2017 et annexes de Fantasia, festival international de films, en vertu de la résolution CM13 1157, et le conseil en prend acte.

07.09

CM18 0021

Dépôt du rapport d'activités 2017 de Montréal Complètement Cirque, en vertu de la résolution CM13 1157

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le rapport d'activités 2017 de Montréal Complètement Cirque, en vertu de la résolution CM13 1157, et le conseil en prend acte.

07.10

CM18 0022

Dépôt du bilan 2017 et du bilan de la visibilité accordée 2017 du Festival Go Vélo Montréal, en vertu de la résolution CM13 1157

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le bilan 2017 et le bilan de la visibilité accordée 2017 du Festival Go Vélo Montréal, en vertu de la résolution CM13 1157, et le conseil en prend acte.

07.11

CM18 0023

Dépôt du bilan des activités 2016-2017 du Festival TransAmériques (FTA), en vertu de la résolution CM13 1157

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le bilan des activités 2016-2017 du Festival TransAmériques (FTA), en vertu de la résolution CM13 1157, et le conseil en prend acte.

07.12

CM18 0024

Dépôt du rapport de l'Office de consultation publique de Montréal portant sur les modifications réglementaires au Faubourg Contrecoeur - Projet de règlement 07-017-1

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le rapport de l'Office de consultation publique de Montréal portant sur les modifications réglementaires au Faubourg Contrecoeur – Projet de règlement P-07-017-1, et le conseil en prend acte.

07.13 1171079015

CM18 0025

Dépôt du rapport de la Commission de consultation publique de la Société de transport de Montréal pour le projet de réfection du poste de district Lionel-Groulx

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le rapport de la Commission de consultation publique de la Société de transport de Montréal pour le projet de réfection du poste de district Lionel-Groulx, et le conseil en prend acte.

07.14 1176347030

CM18 0026

Dépôt du rapport final des dépenses engagées pour l'exécution de travaux d'urgence de réparation effectués sur l'égout collecteur de la rue Mill, conformément à l'article 199 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal*

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le rapport final des dépenses engagées pour l'exécution de travaux d'urgence de réparation effectués sur l'égout collecteur de la rue Mill, conformément à l'article 199 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal*, et le conseil en prend acte.

07.15 1177526036

CM18 0027

Dépôt du rapport d'événement et du rapport financier à la suite des inondations printanières du 3 au 19 mai 2017

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le rapport d'événement et le rapport financier à la suite des inondations printanières du 3 au 19 mai 2017, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.16 1173980002

CM18 0028

Dépôt du rapport d'activités 2017 de la Société de développement social, en vertu de la résolution CM13 1157

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le rapport d'activités 2017 de la Société de développement social, en vertu de la résolution CM13 1157, et le conseil en prend acte.

07.17

CM18 0029

Dépôt de la désignation du leader d'Équipe Anjou

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose l'avis de désignation de M. Luis Miranda à titre de leader d'Équipe Anjou, et le conseil en prend acte.

07.18

CM18 0030

Dépôt du rapport et des recommandations de la Commission de la présidence du conseil intitulé « Révision du Code d'éthique et de conduite des membres du conseil de la Ville et des conseils d'arrondissement »

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, dépose le rapport et les recommandations de la Commission de la présidence du conseil intitulé « Révision du Code d'éthique et de conduite des membres du conseil de la Ville et des conseils d'arrondissement », et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

08.01 1175051001

11 - Dépôt de pétitions

La présidente du conseil appelle le point « Dépôt de pétitions »

Par monsieur Richard Guay

11.01 Dépôt d'une pétition de la Fédération canadienne des contribuables signée par 2500 (approx.) personnes contre une hausse de taxes supérieure à l'inflation.

CM18 0031

Déclaration pour la Journée internationale dédiée à la mémoire des victimes de l'Holocauste

Attendu que la Journée internationale dédiée à la mémoire des victimes de l'Holocauste est célébrée à chaque année le 27 janvier;

Attendu que l'Holocauste constitue une tragédie sans précédent de l'histoire de l'humanité;

Attendu que des millions de personnes, dont les deux tiers des Juifs d'Europe, mais aussi des Tziganes, des Slaves, des personnes handicapées, des Témoins de Jéhovah, des homosexuels, des opposants politiques et des artistes, ont été tués pendant la Seconde Guerre mondiale;

Attendu que l'irrationalité et l'intolérance ont fait un retour en 2017;

Attendu que les leçons tirées de l'Holocauste doivent nous prémunir contre les dangers de l'extrémisme;

Attendu que Montréal a accueilli de nombreux survivants de l'Holocauste qui ont contribué au développement de la ville et à sa prospérité;

Attendu que Montréal est la ville qui a la troisième plus forte concentration de survivants de l'Holocauste au monde;

Attendu que le Centre commémoratif de l'Holocauste de Montréal oeuvre, depuis 1979, à éduquer et à sensibiliser la population sur le génocide de millions de Juifs;

Il est proposé par Mme Valérie Plante

appuyé par M. Benoit Dorais
M. Lionel Perez
Mme Manon Barbe
M. Marvin Rotrand

Et résolu :

que Montréal :

- 1 - souligne la Journée internationale dédiée à la mémoire des victimes de l'Holocauste, le 27 janvier;
- 2 - continue de sensibiliser la population contre l'extrémisme et l'intolérance afin que plus jamais une tragédie comme l'Holocauste ne se produise.

Un débat s'engage.

À 14 h 26, Mme Cathy Wong quitte le fauteuil présidentiel et cède sa place au vice-président du conseil, M. Sterling Downey.

Le conseiller Rotrand intervient et souligne l'importance pour les nouveaux élus d'apprendre ce qu'a été l'Holocauste et leur mentionne que ses propres parents sont des survivants de cette tragédie.

Le débat se poursuit.

Le chef de l'opposition officielle, M. Lionel Perez, procède à la lecture d'un poème tiré du livre intitulé « Si c'est un homme » de l'écrivain juif italien, Primo Levi, survivant d'Auschwitz, né à Turin en 1919 et mort, par suicide, en 1987.

Le conseiller Frantz Benjamin cite un extrait du livre intitulé « La Nuit » de l'auteur Elie Weisel. Il rappelle à l'assemblée la chance unique d'avoir encore parmi nous, 73 ans après la fermeture du camp d'Auschwitz, quelques rares survivants qui peuvent témoigner de la gravité de ce drame. Il souligne le travail fait depuis plusieurs années par le Musée de l'Holocauste de Montréal qui permet à plusieurs jeunes Montréalaises et Montréalais de saisir, d'apprendre, de comprendre et de rencontrer des survivants de l'Holocauste. Il termine en demandant aux membres du conseil d'inviter les citoyennes et citoyens de leur arrondissement respectif à venir assister, le 28 janvier prochain, au Musée de l'Holocauste, à une rencontre avec les survivants pour dire de concert avec eux « plus jamais ».

La conseillère Barbe intervient à son tour pour honorer la mémoire des victimes de l'Holocauste et pour rappeler à tous la nécessité de faire preuve de tolérance et d'ouverture les uns envers les autres.

Adopté à l'unanimité.

15.01

CM18 0032

Déclaration pour la sensibilisation aux problèmes de santé mentale

Attendu qu'un Canadien sur cinq vivra un problème de santé mentale au cours de sa vie;

Attendu qu'à Montréal, 2 % de la population adulte souffre de troubles de santé mentale graves et de longue durée, selon l'Institut universitaire en santé mentale de Montréal;

Attendu qu'à Montréal, 29 % de la population adulte sera aux prises avec une dépression majeure ou des troubles anxieux ou encore des troubles liés à l'usage de drogues ou d'alcool, selon l'Institut universitaire en santé mentale de Montréal;

Attendu que d'ici 2020, la dépression se classera au deuxième rang des principales causes d'incapacité à l'échelle mondiale, juste derrière les maladies cardiaques;

Attendu que seulement 30 % des gens faisant une dépression cherchent de l'aide, en partie en raison de la stigmatisation entourant toujours la maladie mentale et en partie parce qu'ils ignorent tout simplement qu'ils font une dépression;

Attendu que la journée Bell cause pour la cause aura lieu le 31 janvier 2018;

Attendu que l'initiative a permis à 9 organismes en santé mentale du Grand Montréal de se partager 150 000 \$ en 2017;

Attendu que les personnes atteintes de problèmes de santé mentale font encore l'objet de discrimination;

Attendu que la Ville de Montréal est active dans le domaine de la santé mentale, notamment par l'entremise de son Plan d'action en itinérance, de son Programme d'accompagnement justice-santé mentale et de son Équipe de soutien aux urgences psychosociales (ÉSUP);

Il est proposé par Mme Rosannie Filato

appuyé par Mme Nathalie Goulet
Mme Manon Barbe

Et résolu :

que Montréal :

- 1 - fasse la promotion de la santé mentale et sensibilise la population à l'importance de lutter contre la stigmatisation;
- 2 - appuie les initiatives en santé mentale susceptibles d'améliorer l'offre de service pour les Montréalais et les Montréalaises aux prises avec des problèmes de santé mentale, tel que Bell cause pour la cause.

Un débat s'engage.

Les conseillères et conseillers, Mme Rosannie Filato, M. Francesco Miele, Mme Chantal Rouleau et M. Benoit Langevin interviennent pour souligner l'importance de ces tribunes de sensibilisation sur la santé mentale et sur le rôle essentiel qu'assument en ce domaine les intervenants du milieu communautaire. Le conseiller Sterling Downey prend la parole à son tour pour saluer les efforts consentis en santé mentale par tous les intervenants du milieu et indique qu'ayant eu lui-même à faire face à l'adversité dans une période plus sombre de sa vie, le recours à cette aide lui a permis de s'en sortir. Il remercie les membres du conseil qui ont soumis cette déclaration à l'attention de tous.

Adopté à l'unanimité.

15.02

CM18 0033

Déclaration pour honorer la mémoire des victimes de l'attentat de la grande mosquée de Québec

Attendu que la Ville de Québec a été endeuillée le 29 janvier 2017 par l'attentat commis à la grande mosquée de Québec qui a coûté la vie à six personnes de confession musulmane et a laissé une victime paraplégique;

Attendu que l'attentat de la grande mosquée de Québec a heurté l'ensemble de la communauté musulmane;

Attendu que les Montréalais et les Montréalaises ont réagi par un immense élan de solidarité au lendemain de l'attentat de la grande mosquée de Québec;

Attendu qu'en août 2017, le Secrétaire général de l'ONU, António Guterres, a déclaré que le racisme, la xénophobie, l'antisémitisme et l'islamophobie sont des poisons pour nos sociétés;

Attendu que le gouvernement fédéral a adopté, en mars 2017, la motion M-103, qui stipule qu'il faut endiguer le climat de haine et de peur qui s'installe dans la population et condamner l'islamophobie et toutes les formes de racisme et de discrimination religieuse systémiques;

Attendu que la législature québécoise a adopté à l'unanimité, en septembre 2015, la motion visant à condamner l'islamophobie, les appels à la haine et à la violence envers les Québécois et les Québécoises de confession musulmane;

Attendu que tous les citoyens et toutes les citoyennes de la Ville de Montréal bénéficient des droits et des libertés proclamés et garantis par la Charte des droits et libertés de la personne du Québec (1975) et par la Charte canadienne des droits et libertés (1982);

Attendu que l'administration municipale s'est engagée, avec la Déclaration de Montréal contre la discrimination raciale, la Déclaration de Montréal pour la diversité culturelle et l'inclusion et la Charte montréalaise des droits et responsabilités, à combattre la discrimination et l'exclusion et à promouvoir des relations interculturelles harmonieuses s'inspirant des valeurs fondamentales, telles que le respect de la dignité humaine, la compréhension, l'égalité, l'inclusion et l'équité;

Attendu que Montréal est une ville cosmopolite, que plus de 50 % de sa population est issue de communautés d'origines diverses et que 30 % des Montréalais et des Montréalaises sont membres d'une minorité visible (Statistique Canada, 2011);

Attendu que l'une des responsabilités de la Ville de Montréal est de favoriser l'inclusion de tous ses citoyens et de toutes ses citoyennes sur l'ensemble de son territoire et une cohabitation harmonieuse;

Il est proposé par Mme Valérie Plante

appuyé par M. François Limoges
M. Lionel Perez
M. Marvin Rotrand
M. Abdelhaq Sari
M. Benoit Langevin

Et résolu :

que la Ville de Montréal :

1 - honore la mémoire des victimes de l'attentat de la grande mosquée de Québec et témoigne de sa solidarité à l'ensemble de la communauté musulmane;

- 2 - prenne tous les moyens nécessaires pour lutter contre l'islamophobie et toutes les formes de racisme et de discrimination religieuse systémiques;
- 3 - appelle les citoyens et citoyennes à se rassembler le 29 janvier pour commémorer la tuerie de la grande mosquée de Québec à l'Hôtel de Ville afin de témoigner collectivement de leur solidarité.

Avant de débiter la lecture de la présente déclaration, dans un geste d'union et de solidarité, la mairesse de Montréal, Mme Valérie Plante, invite les membres du conseil à se lever pour commémorer sept personnes qui étaient des pères, des frères, des époux, des amis, des Québécois. Elle évoque la mémoire de Khaled Belkacemi, Azzeddine Soufiane, Abdelkrim Hassane, Aboubaker Thabti, Mamadou Tanou Barry, Ibrahima Barry et Aymen Derbali, seul survivant parmi ces hommes, qui est devenu tétraplégique à la suite de la tuerie, et indique que les pensées de tous vont aux familles et que la solidarité exprimée s'adresse à l'ensemble de la communauté musulmane. Elle mentionne que le 30 janvier 2017, au lendemain de cette tuerie, les Montréalaises et les Montréalais de toutes origines ont su s'unir dans un élan de générosité et de respect et souligne que cette déclaration nous rappelle la grande ouverture de la population montréalaise. Finalement, elle invite les membres du conseil, le 29 janvier 2018, à 11 h 30, l'hôtel de ville, à venir témoigner de leur solidarité.

Un débat s'engage.

Le conseiller Marvin Rotrand souligne l'importance d'une telle déclaration et remercie l'administration pour l'ajout de son nom à titre d'appuyeur.

Le débat se poursuit.

Le conseiller Abdelhaq Sari indique que ses pensées vont aux familles. Il mentionne également que durant la semaine qui a suivi la tuerie, il a visité toutes les familles et qu'il a été habité par toute la charge émotive qu'un tel drame évoque. Il salue l'humanité et la solidarité de la société québécoise et souhaite que ces événements tragiques aient pour effet d'améliorer la capacité d'écoute de tous. Il réitère l'importance de la tolérance et de la cohabitation. Le conseiller Sari termine son intervention en faisant la lecture des paroles d'une chanson de Mme Janet Cleveland, dédiée à tous ceux et celles qui veulent vivre ensemble dans la paix et l'amour, intitulée « Quand on dit nous ».

Le conseiller Benoit Langevin mentionne aux membres du conseil que le Forum Canadien Musulman invite la population, le 28 janvier 2018, à la commémoration de la Mosquée de Québec, qui aura lieu à la place de la gare Jean-Talon.

Adopté à l'unanimité.

15.03

À 15 h 01, le conseil procède à l'étude des points en orientation au conseil d'agglomération de l'ordre du jour.

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.01) à 80.01 (20.05) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM18 0034

Exercer l'option de prolongation pour une période de douze mois dans le cadre du contrat accordé à Keops Technologies inc. (CG15 0707) pour des services professionnels en automatisation, informatique industrielle et télécommunication pour la plateforme Plant Information (PI) du Service de l'eau

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 janvier 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'exercer l'option de prolongation de douze mois du contrat accordé à Keops Technologies inc. (CG15 0707), rétroactivement au 25 novembre 2017, pour des services professionnels en automatisation, informatique industrielle et télécommunication pour la plateforme Plant Information (PI) du Service de l'eau.

Adopté à l'unanimité.

1176758001
80.01 (20.01)

CM18 0035

Autoriser une dépense additionnelle de 306 631,79 \$, taxes incluses, pour l'ajustement des honoraires professionnels liés aux travaux de maintien d'actifs dans le cadre du projet de déménagement des effectifs de l'hôtel de ville vers l'édifice Lucien-Saulnier / Approuver l'addenda no 1 modifiant la convention de services professionnels intervenue entre la Ville de Montréal et Beaupré Michaud et Associées Architectes, NCK inc. et Martin Roy et Associés (CG17 0192), majorant ainsi le montant total du contrat de 746 061,28 \$ à 928 871,53 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 janvier 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 306 631,79 \$, taxes incluses, pour l'ajustement des honoraires professionnels et des incidences liés aux travaux de maintien d'actifs dans le cadre du projet de déménagement des effectifs de l'hôtel de ville vers l'édifice Lucien-Saulnier;
- 2 - d'approuver un projet d'addenda no 1 modifiant la convention de services professionnels intervenue entre la Ville de Montréal et Beaupré Michaud et Associés Architectes, NCK inc. et Martin Roy et Associés (CG17 0192), majorant ainsi le montant total du contrat de 746 061,28 \$ à 928 871,53 \$, taxes incluses;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1177619005
80.01 (20.02)

CM18 0036

Ratifier l'entente (cadre de collaboration) intervenue entre la Ville de Montréal et le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports pour la préparation de plans et devis et la réalisation de travaux des ouvrages municipaux, dans le cadre du projet Turcot / Autoriser une dépense maximale de 10 000 000 \$, taxes incluses, pour la réalisation des travaux

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 janvier 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de ratifier l'entente intervenue (cadre de collaboration) entre le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) et la Ville pour la préparation des plans et devis et la réalisation de travaux des ouvrages municipaux, dans le cadre du projet Turcot;
- 2 - d'autoriser à cette fin une dépense maximale de 10 000 000 \$, taxes incluses, pour la réalisation par le MTMDET des travaux demandés par la Ville de Montréal;
- 3 - d'autoriser le directeur du Service des infrastructures, de la voirie et des transports à signer tout document déposé par le MTMDET pour paiement de ces travaux, pour et au nom de la Ville;
- 4 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1175843001
80.01 (20.03)

CM18 0037

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert de la Société Québécoise des infrastructures un immeuble sis au 4051-4055, avenue Papineau, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal pour une somme maximale de 1 036 300 \$, plus les taxes applicables, à des fins de maison de chambres

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 janvier 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert de la Société québécoise des infrastructures un immeuble sis au 4051-4055, avenue Papineau, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, pour le prix de 1 036 300 \$, plus les taxes applicables, à des fins de maison de chambres;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1176337001
80.01 (20.04)

CM18 0038

Accorder un contrat de gré à gré à West Safety Services Canada inc. pour l'acquisition de cinq ordinateurs de table et dix moniteurs pour le Centre d'urgence 911 du Quartier Général du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour une somme maximale de 154 185,73 \$, taxes incluses (fournisseur unique)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 janvier 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder un contrat de gré à gré à West Safety Services Canada inc. (fournisseur unique) pour l'acquisition de cinq ordinateurs de table et dix moniteurs pour le Centre d'urgence 911 du Quartier Général du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour une somme maximale de 154 185,73 \$, taxes incluses, conformément à l'offre de service de cette firme en date du 13 décembre 2017;
- 2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1170206012
80.01 (20.05)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.06) à 80.01 (20.10) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM18 0039

Conclure une entente-cadre, pour une période de 24 mois, avec Nouvelle Technologie (Tekno) inc. pour la fourniture de compteurs d'eau potable - Appel d'offres public 17-16458 (4 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 janvier 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de conclure une entente-cadre, pour la fourniture des compteurs d'eau potable ;
- 2 - d'accorder à Nouvelle Technologie (TEKNO) inc., plus bas soumissionnaire conforme pour le groupe 1, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour la somme maximale de 607 700,36 \$, taxes incluses, pour une période de vingt-quatre mois, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16458 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services centraux et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1170184003
80.01 (20.06)

CM18 0040

Accorder un contrat à UBA inc., pour une période de douze mois, pour la fourniture et la livraison d'hypochlorite de sodium 10,8 % à 12 % à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte et aux usines d'eau potable, pour une somme maximale de 210 487,78 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-16529 (1 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 janvier 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder au seul soumissionnaire conforme, UBA inc., un contrat de douze mois pour la fourniture d'hypochlorite de sodium 10,8 % à 12 % à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte et aux usines d'eau potable, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 210 487,78 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16529 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1173438011
80.01 (20.07)

CM18 0041

Autoriser la deuxième prolongation, pour une période de douze mois, de l'entente-cadre intervenue avec 2963-9556 Québec inc. (CG16 0454) pour la fourniture de bas coussinés et de bas non coussinés à l'usage des employés de la Ville de Montréal

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 janvier 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser la deuxième prolongation de l'entente-cadre pour la fourniture de bas coussinés et non coussinés à l'usage de la Ville de Montréal, pour une période de douze mois, dans le cadre du contrat accordé à 2963-9556 Québec inc. (CG15 0017);
- 2 - d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget des différents services de la Ville de Montréal et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1176135008
80.01 (20.08)

CM18 0042

Accorder un contrat à Industrie Lemieux inc. pour la fourniture de cinq couvercles de trémies de filtre-presses Kurita pour la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte - Dépense totale de 441 389,03 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-16504 (1 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 janvier 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder au seul soumissionnaire conforme, Industrie Lemieux inc., le contrat pour la fourniture de cinq couvercles de trémies de filtre-presses Kurita pour la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 441 389,03 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16504;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1177526041
80.01 (20.09)

CM18 0043

Accorder un contrat à Filtrum inc., pour le remplacement de sept actionneurs hydrauliques dans quatre structures de régulation de l'intercepteur nord de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 801 608,01 \$, taxes incluses - Appel d'offres public IP17043-161723-C (4 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 janvier 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder à Filtrum inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour le remplacement de sept actionneurs hydrauliques dans quatre structures de régulation de l'intercepteur nord de la Ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 801 608,01 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IP17043-161723-C;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1177526039
80.01 (20.10)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.11) à 80.01 (20.15) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM18 0044

Autoriser une dépense additionnelle de 44 816,25 \$, taxes incluses, pour le réaménagement de la portion nord du square Dorchester dans le cadre du contrat accordé à Claude Cormier et associés inc., Les Services EXP inc., Nadeau foresterie urbaine inc., Aedifica inc. et François Ménard (CG16 0122), majorant ainsi le montant total du contrat de 709 062,64 \$ à 753 878,89 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cette fin

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 janvier 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 44 816,25 \$, taxes incluses, pour le réaménagement de la portion nord du square Dorchester;
- 2 - d'approuver un projet d'Avenant n° 1 modifiant la convention de services professionnels intervenue entre la Ville de Montréal et Claude Cormier et associés inc., Les Services EXP inc., Nadeau foresterie urbaine inc., Aedifica inc. et François Ménard (CG16 0122), majorant ainsi le montant total du contrat de 709 062,64 \$ à 753 878,89 \$, taxes incluses;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1176192006
80.01 (20.11)

CM18 0045

Conclure une entente-cadre de services professionnels avec Ethnoscop inc. pour la réalisation d'interventions archéologiques dans le cadre des projets de la rue Peel et du Quartier des gares, pour une somme maximale de 886 917,91 \$, taxes incluses - Appels d'offres public 17-16302 (1 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 janvier 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de conclure une entente-cadre de services professionnels pour la réalisation d'interventions archéologiques requises dans le cadre des projets de la rue Peel et du Quartier des gares;
- 2 - d'approuver un projet de convention par lequel la seule firme soumissionnaire, Ethnoscop inc., firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 886 917,91 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16302 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;

3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, des services corporatifs et des villes liées, et ce au rythme des besoins à combler;

Adopté à l'unanimité.

1176086006
80.01 (20.12)

CM18 0046

Approuver le remplacement de la convention de services professionnels pour l'audit externe des rapports financiers de la Ville de Montréal pour les années 2017, 2018 et 2019, dans le cadre du contrat accordé à Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. (CG17 0491)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 janvier 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver le remplacement de la convention de services professionnels pour l'audit externe des rapports financiers de la Ville de Montréal pour les exercices 2017, 2018 et 2019, dans le cadre du contrat accordé à Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. (CG17 0491).

Adopté à l'unanimité.

1170029007
80.01 (20.13)

CM18 0047

Approuver un projet de promesse d'échange de terrains par lequel la Ville de Montréal cède à Produits Shell Canada et à Shell Canada Limitée, à des fins de rue privée, un terrain constitué d'une partie du lot 1 251 244 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie approximative de 5 409 mètres carrés, situé au nord de la rue Sherbrooke Est et à l'est du boulevard Joseph-Versailles dans la Ville de Montréal-Est, en échange, Produits Shell Canada et Shell Canada Limitée cèdent à la Ville de Montréal tous leurs droits, titres et intérêts dans un terrain constitué d'une partie du lot 2 331 842 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé au nord du bâtiment situé au 10351, rue Sherbrooke Est

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 janvier 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver le projet d'Avis d'exercice d'option / Échange de terrains (promesse d'échange) entre la Ville de Montréal, Produits Shell Canada, Shell Canada limitée et 9346-5508 Québec inc., auquel intervient Groupe C. Laganière (1995) inc. («GCL»), et par lequel la Ville de Montréal cède à Produits Shell Canada et Shell Canada limitée, un terrain constitué d'une partie du lot 1 251 244 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal et par lequel Produits Shell Canada et Shell Canada limitée cèdent à la Ville de Montréal tous leurs droits, titres et intérêts dans un terrain constitué d'une partie du lot 2 331 842 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, le tout sans soulte, et selon les termes et conditions prévus au projet d'Avis.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1171195003
80.01 (20.14)

CM18 0048

Approuver un projet d'acte d'échange par lequel la Ville de Montréal cède à 151170 Canada inc., à des fins commerciales, un terrain constitué du lot 4 427 860 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, en contrepartie duquel 151170 Canada inc. cède à la Ville de Montréal, pour régulariser l'empiètement d'une piste cyclable, un terrain constitué du lot 4 460 340 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, ayant front sur la rue Victoria, dans l'arrondissement de Lachine / Autoriser à cette fin une dépense de 2 807,96 \$ correspondant à la TVQ

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 janvier 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'approuver le projet d'acte d'échange aux termes duquel la Ville de Montréal cède à 151170 Canada inc., à des fins commerciales, le lot 4 427 860 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, en contrepartie duquel 151170 Canada inc. cède à la Ville de Montréal, pour régulariser l'empiètement d'une piste cyclable, le lot 4 460 340 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, le tout sans soulte de part et d'autre et sujet aux termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 2 - d'autoriser à cette fin une dépense 2 807,96 \$ correspondant au montant de la taxe de vente du Québec, conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1166337003
80.01 (20.15)

À 15 h 14, la présidente du conseil, Mme Cathy Wong, reprend le fauteuil présidentiel.

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.16) à 80.01 (20.20) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM18 0049

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville renonce partiellement à la servitude de non construction consentie en sa faveur, aux termes d'un acte intervenu entre Les Constructions Fédérales inc., Groupe Allogio inc., Faubourg Pointe-aux-Prairies inc. et la Ville sur un total de cent soixante-quatorze lots situés sur les rues Jules-Helbronner, Trefflé-Berthiaume et Napoléon-Bourassa, lesquelles font partie du développement résidentiel Faubourg Pointe-aux-Prairies, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 janvier 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville renonce partiellement à une servitude de non-construction consentie en sa faveur, aux termes d'un acte publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal, devant M^e Jacques Morand, le 21 décembre 2006, sous le numéro 13 921 195, intervenu entre Les Constructions Fédérales inc., Groupe Allogio inc., Faubourg Pointe-aux-Prairies inc. et la Ville, sur cent soixante-quatorze (174) lots construits et limitrophes aux aires de conservation, situés sur les rues Jules-Helbronner, Trefflé-Berthiaume et Napoléon-Bourassa, lesquelles font partie du développement résidentiel Faubourg Pointe-aux-Prairies, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, dont la désignation complète est inscrite au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1173778005
80.01 (20.16)

CM18 0050

Accorder un soutien financier maximal non récurrent de 170 322 \$ à PME MTL Centre-Est afin de soutenir le travail de la mise en place de la phase 2 de SÉRI Montréal pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018 / Approuver un projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 janvier 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder un soutien financier non récurrent maximal de 170 322 \$ à PME MTL Centre-Est afin de soutenir le travail de la mise en place de la phase 2 et de poursuivre le travail de recherche et d'organisation des activités de SÉRI Montréal pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1174503001
80.01 (20.17)

CM18 0051

Accorder un soutien financier de 4 660 274 \$ à Concertation régionale de Montréal pour la réalisation de 7 grands projets de concertation, d'octobre 2017 à décembre 2019 / Approuver un projet d'entente de délégation à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 janvier 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 4 660 274 \$ à Concertation régionale de Montréal, pour la réalisation de 7 grands projets de concertation, du 13 octobre 2017 au 31 décembre 2019;
- 2 - d'approuver le projet d'entente de délégation entre la Ville et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Adopté à l'unanimité.

1170191006
80.01 (20.18)

CM18 0052

Accorder un soutien financier de 252 800 \$ au Mouvement québécois de la qualité pour l'organisation et le suivi d'un volet de la programmation du Parcours innovation PME Montréal pour la période 2018-2019 / Approuver un projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 janvier 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 252 800 \$ au Mouvement québécois de la qualité pour l'organisation et le suivi d'un volet de la programmation du Parcours Innovation PME Montréal pour la période 2018-2019 ;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier ;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1170881004
80.01 (20.19)

CM18 0053

Autoriser une dépense additionnelle de 85 232,28 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat accordé à Innovative Interfaces Canada inc. (CM05 0283) afin de prolonger l'abonnement au produit ENCORE DISCOVERY pour une période de 3 ans, à compter du 1^{er} juin 2017, majorant ainsi le montant total du contrat de 1 942 723,26 \$ à 2 027 955,54 \$, taxes incluses / Approuver et ratifier un projet d'avenant no 3 à cet effet / Accorder et ratifier un contrat de gré à gré à Innovative Interfaces Canada inc. pour l'entretien des composantes et des licences de la suite Millennium supportant la technologie RFID, pour la période du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2020, pour une somme maximale de 217 461,59 \$, taxes incluses / Approuver le projet de convention à cette fin

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 janvier 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 85 232,28 \$, taxes incluses, pour prolonger, à compter du 1^{er} juin 2017, l'abonnement au produit ENCORE DISCOVERY pour une période de trois ans, dans le cadre du contrat accordé à Innovative Interfaces Canada inc. (CM05 0283), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 942 723,26 \$ à 2 027 955,54 \$, taxes incluses;
- 2 - d'approuver et ratifier le projet d'avenant no 3 à la convention entre la Ville de Montréal et Innovative Interfaces Canada inc. à cette fin;
- 3 - d'approuver, conformément à la loi, et ratifier le projet de convention de gré à gré entre la Ville et Innovative Interfaces Canada inc., pour l'entretien des composantes et des licences de la suite Millennium supportant la technologie RFID, pour la période du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2020, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 217 461,59 \$, taxes incluses, conformément à son offre de service en date du 28 août 2017 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1176469004
80.01 (20.20)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.21) à 80.01 (20.25) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

Article 80.01 (20.21)

Accorder un contrat à Arboriculture de Beauce inc., pour une période de deux ans, pour le service d'abattage de frênes dépérissants dans les parcs du Mont-Royal et Tiohtià:ke Otsira'kéhne, pour une somme maximale de 1 167 619,42 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-16370 (5 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 janvier 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder à Arboriculture de Beauce inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'abattage de frênes dépérissants dans les parcs du Mont-Royal et Tiohtià:ke Otsira'kéhne, pour une période de deux ans (2018-2019), aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 167 619,42 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16370;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Le leader adjoint de l'opposition officielle, M. Francesco Miele, demande à l'Administration d'apporter des éléments de clarifications dans ce dossier à savoir s'il s'agit bien d'arbres avec souche car l'étape qui suit l'abattage et qui précède le reboisement est le volet essouchement, dont il n'est pas fait mention au dossier décisionnel.

Le conseiller Luc Ferrandez indique qu'il s'agit effectivement d'arbres avec souche mais apportera des informations supplémentaires.

À 15 h 27, le leader de la majorité, M. François Limoges, propose de reporter à une phase ultérieure l'adoption de l'article 80.01 (20.21) pour permettre aux services impliqués d'apporter les clarifications nécessaires.

La proposition est agréée.

CM18 0054

Accorder un contrat de services professionnels à Ambidex inc. pour la production d'une exposition temporaire sur l'histoire et les vestiges du village des Tanneries, pour une somme maximale de 126 251,17 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-16348 (1 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 janvier 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1 - d'approuver un projet de convention par lequel la seule firme soumissionnaire Ambidex inc., firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la production d'une exposition temporaire sur l'histoire et les vestiges du village des Tanneries, pour une somme maximale de 126 251,17 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16348 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1174426002
80.01 (20.22)

CM18 0055

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure une entente-cadre d'une durée de trois ans avec IBM Canada Ltée pour des services de support et d'entretien d'équipements de télécommunication et de sécurité et l'acquisition de produits de remplacement - Appel d'offres public 17-16243 (1 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 janvier 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

2 - de conclure une entente-cadre, d'une durée de 3 ans, incluant une possibilité de renouvellement annuel pour deux années consécutives, pour la fourniture sur demande de services de support et d'entretien d'équipements de télécommunications et de sécurité, et l'acquisition de produits de remplacement de la famille Cisco;

3 - d'accorder au seul soumissionnaire du lot 1, IBM Canada Ltée., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, soit pour une somme maximale estimée à 2 007 162,31 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16243;

- 4- d'imputer cette dépense de consommation à même les budgets du Service des technologies de l'information, et ce au rythme des besoins à combler.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1177242001
80.01 (20.23)

CM18 0056

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure deux ententes-cadres collectives avec Recyclage Notre-Dame inc. (3 881 963,01 \$, taxes incluses) et WM Québec inc. (3 271 576,26 \$, taxes incluses), pour une période de trente-six mois avec deux possibilités de prolongation de douze mois, pour la fourniture de sites pour l'élimination de résidus de balais de rues et de dépôts à neige provenant des arrondissements - Appel d'offres public 17-16362 (4 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 janvier 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - de conclure deux ententes-cadres collectives avec Recyclage Notre-Dame inc. et WM Québec inc. pour la fourniture de sites pour l'élimination des matières résiduelles provenant des arrondissements, pour une durée de trente-six mois, soit du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2020, avec deux possibilités de prolongation de douze mois, pour un montant total estimé à 7 153 539,27 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16362 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, et ce au rythme des besoins à combler.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1176134005
80.01 (20.24)

CM18 0057

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure une entente-cadre d'une durée de cinq ans, avec deux possibilités de prolongation de vingt-quatre mois chacune, avec Logistik Unicorp inc. pour la fourniture de services de gestion vestimentaire intégrée destinés à l'ensemble de la clientèle des services de sécurité publique - Appel d'offres public 17-16249 (2 soum., 1 seul conforme)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 janvier 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - de conclure une entente-cadre, d'une durée de cinq ans avec deux possibilités de prolongation de vingt-quatre mois chacune, pour la fourniture sur demande de services de gestion vestimentaire intégrée destinés à l'ensemble de la clientèle des services de sécurité publique;
- 3 - d'accorder au seul soumissionnaire conforme Logistik Unicorp inc., le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission pour les groupes 1 et 2, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16249;
- 4 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services corporatifs et ce, au rythme des besoins à combler.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1177811002
80.01 (20.25)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.26) à 80.01 (20.29) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM18 0058

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Excavation Loisselle inc. pour des travaux d'égout, de conduites d'eau principale et secondaire et de voirie dans les rues Saint-Patrick et Montmorency, dans l'arrondissement du Sud-Ouest - Dépense totale de 12 169 535,38 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 232005 (5 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 janvier 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'autoriser une dépense de 12 169 535,38 \$, taxes incluses, pour des travaux d'égout, de conduites d'eau principale et secondaire et de voirie dans les rues Saint-Patrick et Montmorency, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 3 - d'accorder à Excavation Loisselle inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 11 696 216,30 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 232005 ;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1177231086
80.01 (20.26)

CM18 0059

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Groupe TNT inc. pour la construction du bassin de rétention William d'une capacité de 12 000 m3 dans l'arrondissement du Sud-Ouest - Phase I - Dépense totale de 37 867 796,04 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5068-EC-308-15 (4 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 janvier 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'autoriser une dépense de 37 867 796,04 \$, taxes incluses, pour la construction du bassin de rétention William d'une capacité de 12 000 m3 dans l'arrondissement du Sud-Ouest - Phase I, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

3 - d'accorder à Groupe TNT inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 34 867 796,04 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5068-EC-308-15;

4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Le tout, conditionnellement à la levée des avis d'expropriation, tel que convenu entre la Ville de Montréal et CDPQ Infra, à la suite d'une rencontre tenue le 10 janvier 2018.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1177526038
80.01 (20.27)

CM18 0060

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure une entente avec Experts Geoconseil inc. pour les services professionnels d'agents de sécurité, tel que spécifié dans le code de sécurité pour les travaux de construction de la *Loi sur la santé et sécurité du travail* afin de répondre aux besoins des unités de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 3 024 366,22 \$, taxes incluses, pour une période de trois ans, soit du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2020 inclusivement - Appel d'offres public AO17-16231 (4 soum.) / Approuver un projet d'entente à cette fin

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 janvier 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'approuver un projet de convention par lequel Experts Geoconseils inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels d'agents de sécurité, tel que spécifié dans le code de sécurité pour les travaux de construction de la *Loi sur la santé et sécurité du travail*, pour une somme maximale de 3 024 366,22 \$, taxes incluses, pour une période de trois ans, soit du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2020 inclusivement, conformément aux documents de l'appel d'offres public AO17-16231, et selon les termes et les conditions stipulés au projet de convention;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1174346005
80.01 (20.28)

CM18 0061

Approuver la déclaration de la Ville-hôte (Host City Declaration), l'énoncé de vision de Montréal (Host City Vision Statement), l'accord de Ville-hôte (Host City Agreement) et quatre (4) accords de sites d'entraînement (Training Site Agreement) conditionnellement à la réalisation de certaines conditions et autoriser la mairesse à signer lorsque ces conditions auront été réalisées

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 janvier 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'approuver la déclaration de la Ville-hôte (Host City Declaration), l'énoncé de vision de Montréal (Host City Vision Statement), l'accord de Ville-hôte (Host City Agreement) et quatre accords de sites d'entraînement (Training Site Agreement), le tout conditionnellement à ce que toutes et chacune des conditions mentionnées ci-dessous soient réalisées :
 - l'octroi d'une contribution financière et d'une contribution en biens et services, constatée dans une entente signée par les gouvernements fédéral et provincial à la Ville de Montréal jusqu'à hauteur d'une valeur correspondant approximativement à 65 % des coûts liés à l'événement;
 - la signature par la Régie des installations olympiques et par l'Association canadienne de soccer inc. (ACS) de l'accord de stade (Stadium Agreement) relatif à l'utilisation du Stade olympique et des aménagements à y apporter;
 - l'obtention de l'accord de l'Impact de Montréal F.C., constaté dans une entente à intervenir entre la Ville de Montréal et l'Association canadienne de soccer inc. (ACS) relatif à l'accord de site d'entraînement (Training Site Agreement) pour l'utilisation du centre Nutrilait et des aménagements à y apporter;
- 2 - d'autoriser la mairesse à signer l'Énoncé de vision de Montréal (Host City Vision Statement) pour et au nom de la Ville de Montréal;
- 3 - d'autoriser la mairesse et le greffier à signer à signer la déclaration de la Ville-hôte (Host City Declaration) pour et au nom de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

1176641006
80.01 (20.29)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (42.01) et 80.01 (42.02) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM18 0062

Adoption - Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 19 800 000 \$ afin de financer les travaux sur les collecteurs d'égouts (RCG 17-026)

Adoption - Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 17 688 000 \$ pour le financement de travaux sur les intercepteurs de la Ville de Montréal (RCG 17-027)

Adoption - Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 25 260 000 \$ pour le financement de travaux et l'acquisition d'équipements à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte (RCG 17-028)

Adoption - Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 82 000 000 \$ afin de financer les travaux de construction et de renouvellement de conduites principales d'aqueduc (RCG 17-029)

Adoption - Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 10 687 000 \$ afin de financer les travaux de réhabilitation des réservoirs et stations de pompage (RCG 17-030)

Adoption - Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 18 613 000 \$ afin de financer les travaux de modernisation, de pérennisation et de sécurisation prévus au programme d'investissement dans les usines d'eau potable (RCG 17-031)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 janvier 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter les règlements suivants intitulés :

- 1 - Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 19 800 000 \$ afin de financer les travaux sur les collecteurs d'égouts (RCG 17-026);
- 2 - Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 17 688 000 \$ pour le financement de travaux sur les intercepteurs de la Ville de Montréal (RCG 17-027);
- 3 - Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 25 260 000 \$ pour le financement de travaux et l'acquisition d'équipements à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte (RCG 17-028);
- 4 - Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 82 000 000 \$ afin de financer les travaux de construction et de renouvellement de conduites principales d'aqueduc (RCG 17-029);
- 5 - Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 10 687 000 \$ afin de financer les travaux de réhabilitation des réservoirs et stations de pompage (RCG 17-030);
- 6 - Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 18 613 000 \$ afin de financer les travaux de modernisation, de pérennisation et de sécurisation prévus au programme d'investissement dans les usines d'eau potable (RCG 17-031).

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

CM18 0063

Adoption - Règlement autorisant la démolition du presbytère, la démolition partielle de l'église ainsi que la construction et l'occupation de deux pavillons à des fins d'hébergement pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance sur les lots 1 294 882, 1 295 226, 1 295 227, 1 422 882 et 1 422 883

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 janvier 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant la démolition du presbytère, la démolition partielle de l'église ainsi que la construction et l'occupation de deux pavillons à des fins d'hébergement pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance sur les lots 1 294 882, 1 295 226, 1 295 227, 1 422 882 et 1 422 883 ».

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1170603007
80.01 (42.02)

À 15 h 37, le leader de la majorité rappelle l'article 80.01 (20.21) et cède la parole au conseiller Ferrandez.

CM18 0064 (suite)

Accorder un contrat à Arboriculture de Beauce inc., pour une période de deux ans, pour le service d'abattage de frênes dépérissants dans les parcs du Mont-Royal et Tiohtià:ke Otsira'kéhne, pour une somme maximale de 1 167 619,42 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-16370 (5 soum.)

Le conseiller Ferrandez indique que les souches ne seront pas retirées puisqu'elles sont en terrain forestier.

Adopté à l'unanimité.

1174107002
80.01 (20.21)

CM18 0065

Approuver la nomination de madame Véronique Tremblay, conseillère d'arrondissement, à titre de représentante de l'arrondissement de Verdun au sein du conseil d'administration de PME MTL Grand Sud-Ouest

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 janvier 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

de nommer Madame Véronique Tremblay, conseillère d'arrondissement, à titre de représentante de l'arrondissement de Verdun au sein du conseil d'administration de PME MTL Grand Sud-Ouest en remplacement de Monsieur Jean-François Parenteau, maire de l'arrondissement de Verdun.

Adopté à l'unanimité.

1176811014
80.01 (51.01)

CM18 0066

Approuver la nomination madame Émilie Thuillier, mairesse, représentante élue de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville pour siéger au comité exécutif et au conseil d'administration de l'organisation de développement économique local, PME-MTL Centre-Ouest, desservant le territoire composé de celui des villes de Côte-Saint-Luc, de Hampstead, de Montréal-Ouest et de Mont-Royal et de celui des arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville et de Saint-Laurent, à compter de janvier 2018

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 janvier 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver la nomination de la mairesse d'arrondissement, madame Émilie Thuillier, à titre de représentante élue de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, pour siéger au comité exécutif et au conseil d'administration de l'organisation de développement économique local, PME-MTL Centre-Ouest, desservant le territoire composé de celui des villes de Côte-Saint-Luc, de Hampstead, de Montréal-Ouest et de Mont-Royal et des arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville et de Saint-Laurent, à compter de janvier 2018.

Adopté à l'unanimité.

1171388010
80.01 (51.02)

CM18 0067

Approuver la nomination de monsieur Alain Vaillancourt, conseiller d'arrondissement du district Saint-Paul-Émard-Saint-Henri-Ouest, à titre de représentant de l'arrondissement du Sud-Ouest au sein du conseil d'administration de PME MTL Grand Sud-Ouest

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 janvier 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver la nomination de monsieur Alain Vaillancourt, conseiller d'arrondissement du district Saint-Paul-Émard-Saint-Henri-Ouest, à titre de représentant de l'arrondissement au sein du conseil d'administration de PME MTL Grand Sud-Ouest.

Adopté à l'unanimité.

1177010019
80.01 (51.03)

CM18 0068

Approuver la nomination de monsieur Jonathan Lang, à titre de représentant élu de la Ville de Mont-Royal, pour siéger au conseil d'administration de PME MTL Centre-Ouest

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 janvier 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

de nommer monsieur Jonathan Lang, à titre de représentant élu de la Ville de Mont-Royal, pour siéger au conseil d'administration de PME MTL Centre-Ouest, en remplacement de M. Daniel Robert.

Adopté à l'unanimité.

1176751002
80.01 (51.04)

CM18 0069

Approuver la nomination de madame Kristine Marsolais, conseillère d'arrondissement, à titre de représentante de l'arrondissement au sein du conseil d'administration du PME MTL Est-de-l'Île

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 janvier 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

de nommer madame Kristine Marsolais, conseillère d'arrondissement, à titre de représentante de l'arrondissement au sein du conseil d'administration du PME MTL Est-de-l'Île.

Adopté à l'unanimité.

1177169005
80.01 (51.05)

CM18 0070

Nominations de membres au conseil d'administration du Conseil des arts de Montréal, et renouvellement, pour un mandat de trois ans, de la nomination de la présidente du comité d'évaluation nouvelles pratiques artistiques/pluridisciplinaire

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 janvier 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver les nominations de mesdames Jennifer Bourdages, en remplacement de monsieur Harold Faustin, Marie-Christine Lê-Huu, en remplacement de monsieur Philippe Lambert et Sylvie François, à titre de membres du conseil d'administration du Conseil des arts de Montréal, et le renouvellement, pour un mandat de trois ans, de la nomination de madame Marie-Christine Dufour à titre de présidente du comité d'évaluation nouvelles pratiques artistiques/pluridisciplinaire.

Adopté à l'unanimité.

1177726002
80.01 (51.06)

CM18 0071

Nomination d'un membre au conseil de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 janvier 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

de nommer madame Maja Vodanovic à titre de membre au conseil de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) en remplacement de M. Robert Beaudry.

Adopté à l'unanimité.

80.01 (51.07)

CM18 0072

Approuver la nomination de madame Magda Popeanu à titre de représentante élue de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce au conseil d'administration de PME MTL centre-ville, organisme du réseau de développement économique local et régional PME MTL

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 janvier 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

de nommer madame Magda Popeanu à titre de représentante élue de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce au conseil d'administration de PME MTL centre-ville, organisme du réseau de développement économique local et régional PME MTL.

Adopté à l'unanimité.

1173930006
80.01 (51.08)

CM18 0073

Approuver la nomination de madame Maeva Vilain à titre de représentante élue de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal au conseil d'administration de PME MTL Centre-Ville, organisme du réseau de développement économique local et régional PME MTL

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 janvier 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

nommer madame Maeva Vilain à titre de représentante élue de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal au conseil d'administration de PME MTL Centre-Ville.

Adopté à l'unanimité.

1177239022
80.01 (51.09)

CM18 0074

Approuver la nomination de madame Christine Black, mairesse de l'arrondissement de Montréal-Nord, à titre de représentante de l'arrondissement au sein du conseil d'administration du PME MTL Est-de-l'Île

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 janvier 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

de nommer madame Christine Black, mairesse de l'arrondissement de Montréal-Nord, à titre de représentante de l'arrondissement au sein du conseil d'administration du PME MTL - Est-de-L'Île.

Adopté à l'unanimité.

1177408005
80.01 (51.10)

CM18 0075

Approuver la nomination de madame Chantal Rouleau, mairesse de l'arrondissement, à titre de représentante de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles au sein du conseil d'administration de PME MTL Est-de-l'île

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 janvier 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

de nommer la mairesse de l'arrondissement, madame Chantal Rouleau, à titre de représentante de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles au sein du conseil d'administration de PME MTL Est-de-L'Île.

Adopté à l'unanimité.

1174860009
80.01 (51.11)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.01 à 20.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM18 0076

Accorder un contrat de gré à gré à Coencorp Consultant Corporation pour le service d'entretien du système de gestion automatisé de carburant et le renouvellement des licences, pour la période du 1^{er} octobre 2018 au 30 septembre 2021, pour une somme maximale de 133 030,68 \$, taxes incluses (fournisseur unique)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 janvier 2018 par sa résolution CE18 0037;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Coencorp consultant corporation, fournisseur unique, pour le service d'entretien du système de gestion automatisé de carburant et le renouvellement des licences, pour la période du 1^{er} octobre 2018 au 31 septembre 2021, pour une somme maximale de 133 030,68 \$, taxes incluses;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel

Adopté à l'unanimité.

20.01 1176859018

CM18 0077

Accorder un contrat à Stageline Scènes Mobiles inc. pour la fourniture de 5 scènes mobiles avec équipements et accessoires, pour une somme maximale de 975 567,13 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-16163 (1 soum).

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 janvier 2018 par sa résolution CE18 0039;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder à Stageline Scènes Mobiles inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture de 5 scènes mobiles avec équipements et accessoires, pour une somme maximale de 975 567,13 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16163 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1176859016

CM18 0078

Accorder un contrat à Les Glissières Desbiens inc. pour la reconstruction de glissières de sécurité à divers endroits de la Ville de Montréal, dans les arrondissements de LaSalle, de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, de Saint-Léonard, de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, de Montréal-Nord, du Sud-Ouest, de Verdun, du Plateau-Mont-Royal - Dépense totale de 556 024,91 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 337404 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 janvier 2018 par sa résolution CE18 0046;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense de 556 024,91 \$, taxes incluses, pour la reconstruction de glissières de sécurité à divers endroits de la Ville de Montréal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Les Glissières Desbiens inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 529 824,91 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 337404;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1177231076

CM18 0079

Accorder un contrat à Ali Excavation inc. pour des travaux de voirie, dans les arrondissements de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève et de Pierrefonds-Roxboro (PCPR 2018) - Dépense totale de 4 352 095,96 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 405512 (7 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 janvier 2018 par sa résolution CE18 0047;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense de 4 352 095,96 \$, taxes incluses, pour des travaux de voirie, dans les arrondissements de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève et de Pierrefonds-Roxboro (PCPR 2018), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Ali Excavation inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 4 110 095,96 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 405512;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1177231083

Article 20.05

Accorder un contrat à Les Pavages Chenail inc. pour des travaux de voirie, dans l'arrondissement du Sud-Ouest (PCPR 2018) - Dépense totale de 5 433 660,14 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 405519 (7 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 janvier 2018 par sa résolution CE18 0048;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense de 5 443 660,14 \$, taxes incluses, pour des travaux de voirie, dans l'arrondissement du Sud-Ouest (PCPR 2018), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Les Pavages Chenail inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 5 138 660,14 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 405519;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Le chef de l'opposition officielle, M. Lionel Perez se questionne sur le fait que la clause 27 a été retirée du devis technique de voirie.

Le conseiller Sylvain Ouellet indique qu'il devra faire les vérifications appropriées et reviendra avec une réponse.

À 15 h 45, le chef de l'opposition officielle propose de reporter l'adoption de l'article 20.05 à une phase ultérieure.

Le leader de l'opposition officielle, M. François Limoges accepte la proposition de report du chef de l'opposition officielle.

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.06 à 20.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM18 0080

Accorder un contrat à Les Pavages Chenail inc. pour des travaux de voirie, dans l'arrondissement d'Anjou (PCPR 2018) - Dépense totale de 6 206 975,90 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 405523 (7 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 janvier 2018 par sa résolution CE18 0049;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense de 6 206 975,90 \$, taxes incluses, pour des travaux de voirie, dans l'arrondissement d'Anjou (PCPR 2018), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

- 2- d'accorder à Les Pavages Chenail inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 5 919 975,90 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 405523;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.06 1177231084

CM18 0081

Accorder un contrat à Demix construction, une division de Groupe CRH Canada inc. pour des travaux de voirie, d'éclairage et de feux de circulation, dans le boulevard Langelier, de la rue Beaubien à la rue Bélanger, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve - Dépense totale de 2 434 374,82 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 309102 (8 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 janvier 2018 par sa résolution CE18 0050;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense de 2 434 374,82 \$, taxes incluses, pour des travaux de voirie, d'éclairage et de feux de circulation, dans le boulevard Langelier, de la rue Beaubien à la rue Bélanger, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Demix Construction, une division de Groupe CRH Canada inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 264 374,82 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 309102;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.07 1177231088

CM18 0082

Accorder un contrat à Construction Bau-Val inc. pour des travaux d'égout, de conduites d'eau, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation, dans le boulevard Saint-Michel, de la rue Bélanger au boulevard Shaughnessy, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension - Dépense totale de 9 965 895,45 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 283902 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 janvier 2018 par sa résolution CE18 0051;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense de 9 965 895,45 \$, taxes incluses, pour des travaux d'égout, de conduites d'eau, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation, dans le boulevard Saint-Michel, de la rue Bélanger au boulevard Shaughnessy, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Construction Bau-Val inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 9 169 767,68 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 283902;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.08 1177231087

CM18 0083

Accorder un contrat à Eurovia Québec Construction inc. pour des travaux de voirie, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (PCPR 2018) - Dépense totale de 5 019 399,88 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 405513 (6 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 janvier 2018 par sa résolution CE18 0052;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense de 5 019 399,88 \$, taxes incluses, pour des travaux de voirie, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (PCPR 2018), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Eurovia Québec construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 4 747 399,88 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 405513;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.09 1177231089

CM18 0084

Accorder un contrat de services professionnels à Compilation Data Traffic inc., d'une durée de 24 mois, pour effectuer des relevés de circulation par traitement de l'image dans le cadre du plan annuel de comptages de circulation, pour une somme maximale de 647 934,71 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-16374 (3 soum.) / Autoriser une appropriation de 183 000 \$ de la réserve de la voirie locale afin de financier le plan de collecte des données de circulation du Service des infrastructures, de la voirie et des transports

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 janvier 2018 par sa résolution CE18 0056;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une appropriation de 183 000 \$ de la réserve de la voirie locale afin de financier le plan de collecte des données de circulation du Service des infrastructures, de la voirie et des transports;
- 2 - d'accorder à Compilation Data Traffic inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat de services professionnels pour réaliser des relevés de circulation par traitement de l'image dans cadre du plan annuel de comptages de circulation, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 647 934,71 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16374;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.10 1170731001

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.11 à 20.15 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM18 0085

Accorder un contrat de services professionnels, d'une durée de 24 mois, à SNC-Lavalin inc. pour la réalisation d'une partie des programmes annuels 2018, 2019 et 2020 d'inspection et d'évaluation de la capacité portante des structures routières et connexes de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 636 458,48 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-16392 (6 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 janvier 2018 par sa résolution CE18 0058;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder à SNC Lavalin inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour la fourniture de services d'ingénierie pour la réalisation d'une partie des programmes annuels 2018, 2019 et 2020 d'inspection et d'évaluation de la capacité portante des structures routières et connexes de la Ville de Montréal (contrat 17-11), pour une durée de 24 mois, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 636 458,48 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16392:

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.11 1177091006

CM18 0086

Accorder un contrat de services professionnels à l'entreprise ÇA ALORS! PRODUCTIONS pour la direction artistique de la programmation estivale 2018 du Jardin botanique intitulée « Les arts s'invitent au Jardin », pour une somme maximale de 137 970 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cet effet

La conseillère Chantal Rouleau déclare son intérêt et s'abstient de participer aux délibérations et de voter.

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 janvier 2018 par sa résolution CE18 0059;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de convention de gré à gré par lequel Ça Alors! Productions s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la direction artistique de la programmation estivale 2018 du Jardin botanique intitulée « Les arts s'invitent au Jardin », pour une somme maximale de 137 970 \$, taxes incluses, selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel

Adopté à l'unanimité.

20.12 1173815005

CM18 0087

Approuver la signature d'une entente entre la Ville de Montréal et la Fédération canadienne des municipalités (FCM) pour la mise en oeuvre du projet d'informatisation du registre foncier en Haïti, financé par le gouvernement du Canada par l'entremise d'Affaires mondiales Canada (AMC)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 janvier 2018 par sa résolution CE18 0060;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'approuver la signature d'une entente de partenariat entre la Ville de Montréal et la Fédération canadienne des municipalités pour la mise en oeuvre du Projet d'informatisation du registre foncier en Haïti (PIRFH), financé par le gouvernement du Canada par l'entremise d'Affaires mondiales Canada (AMC);

- 2- d'accorder un budget additionnel de revenus et dépenses de 943 928 \$ au Bureau des relations internationales pour le pour remboursement par Affaires mondiales Canada des frais indirects et afin de couvrir le coût des experts liés au projet;
- 3- d'autoriser le directeur du Bureau des relations internationales à signer ladite entente pour et au nom de la Ville;
- 4- d'imputer ces sommes conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.13 1174834001

CM18 0088

Approuver un projet d'entente intermunicipale entre la Ville de Hampstead et la Ville de Montréal par lequel la Ville de Hampstead acquiert, auprès de la Ville de Montréal, des terminaux d'utilisateurs de radiocommunication vocale, pour son Service des travaux publics / Autoriser la dépense de 97 032,16 \$, taxes incluses, remboursable par la Ville de Hampstead

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 janvier 2018 par sa résolution CE18 0061;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'approuver l'entente intermunicipale entre la Ville de Hampstead et la Ville de Montréal concernant l'acquisition, l'installation et la maintenance des terminaux d'utilisateurs de radiocommunications vocales;
- 2- d'autoriser une dépense de 97 032,16 \$, taxes, incluses, remboursable par la Ville de Hampstead;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.14 1175243002

CM18 0089

Autoriser une dépense maximale de 106 662,31 \$, taxes incluses, en faveur du Canadien National (CN) dans le cadre de la réfection de la structure CN/Lacordaire, pour la préparation des plans et devis ainsi que des documents d'appel d'offres

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 janvier 2018 par sa résolution CE18 0062;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense maximale de 106 662,31 \$, taxes incluses, en faveur du Canadien National (CN) pour réaliser les plans et devis et les documents d'appel d'offres, dans le cadre du projet de réfection de la structure CN/Lacordaire;
- 2 - d'autoriser le directeur du Service des Infrastructures, de la voirie et des transports à signer pour et au nom de la Ville la lettre d'autorisation budgétaire à cet effet;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.15 1177091005

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.16 à 20.20 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM18 0090

Approuver un projet de renouvellement de bail par lequel la Ville confie l'exploitation d'un stationnement tarifé d'une capacité approximative de 176 places, pour une durée additionnelle de 2 ans, à compter du 1^{er} février 2018, situé au 1199, rue Peel, à Gestion 1001 Dominion Square inc., moyennant un loyer total de 565 700 \$, plus les taxes applicables

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 décembre 2017 par sa résolution CE17 1971;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet de convention de renouvellement de bail par lequel la Ville de Montréal confie l'exploitation d'un stationnement tarifé d'une capacité approximative de 176 places, situé au 1199, rue Peel, pour une période additionnelle de 2 ans, à compter du 1^{er} février 2018, à Gestion 1001 Dominion Square inc., moyennant une recette totale de 565 700 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions prévus à la prolongation de bail;
- 2- d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.16 1175323010

CM18 0091

Approuver un projet de protocole d'entente de soutien technique entre la Ville et le Festival Montréal en Lumière inc. pour la tenue de l'édition 2018 de l'événement Montréal en Lumière, du 22 février au 4 mars 2018

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 janvier 2018 par sa résolution CE18 0069;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'approuver un projet de protocole de soutien technique entre la Ville et le Festival Montréal en Lumière inc., afin d'assurer le soutien technique pour la tenue de cet événement qui aura lieu du 22 février au 4 mars 2018.

Adopté à l'unanimité.

20.17 1171508003

CM18 0092

Accorder un contrat à CORE Equipment inc. pour l'aménagement d'un camion de marquage de signalisation, pour une somme maximale de 1 042 639,29 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-16253 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 janvier 2018 par sa résolution CE18 0102;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - d'accorder au seul soumissionnaire CORE Equipment inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour l'aménagement d'un camion de marquage de lignes de signalisation, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 042 639,29 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16253 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.18 1174922021

CM18 0093

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Meloche, division de Sintra, pour des travaux de voirie, dans l'arrondissement de Lachine (PCPR 2018) - Dépense totale de 2 477 584,07 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 405517 (10 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 janvier 2018 par sa résolution CE18 0107;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission sur l'examen des contrats;
- 2 - d'autoriser une dépense de 2 477 584,07 \$, taxes incluses pour des travaux de voirie (PCPR 2018) dans l'arrondissement de Lachine, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 3 - d'accorder à Meloche, division de Sintra, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 345 584,07 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 405517 ;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.19 1177231082

CM18 0094

Accorder un contrat de gré à gré à l'Office des congrès et du tourisme du grand Montréal inc. pour la gestion du kiosque d'information dans le cadre du Projet Sainte-Catherine Ouest, pour une somme maximale de 216 000 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 janvier 2018 par sa résolution CE18 0116;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'approuver, conformément à la loi, un projet de convention de gré à gré, entre la Ville et l'Office des congrès et du tourisme du grand Montréal inc., pour la fourniture de services de gestion du kiosque d'information dans le cadre du Projet Sainte-Catherine Ouest., soit pour une somme maximale de 216 000 \$, taxes incluses, conformément à son offre de service en date du 8 décembre 2017, et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.20 1174223002

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 30.01 et 30.02 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM18 0095

Accepter l'offre de service de l'arrondissement de Saint-Laurent, relativement à l'acquisition de 5 bornes de recharge pour véhicules électriques auprès du fournisseur AddÉnergieTechnologie inc., pour une installation dans les édifices municipaux publics, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal*

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 janvier 2018 par sa résolution CE18 0074;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'accepter l'offre de services de l'arrondissement Saint-Laurent d'acquérir 5 bornes de recharge pour véhicules électriques auprès d'AddÉnergie, fournisseur désigné par Hydro-Québec. Ces bornes seront à usage public et seront installées dans les édifices municipaux suivants :

- Chalet du parc Decelles (2 bornes);
- Mairie d'arrondissement (1 borne);
- Ateliers municipaux (1 borne);
- Service du développement économique (1 borne);

et tous les frais d'acquisition, d'installation, de mise en service et d'entretien seront à la charge de l'arrondissement Saint-Laurent, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal*.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1170160001

CM18 0096

Autoriser l'augmentation de la dotation revenus-dépenses de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal afin de rembourser les dépenses encourues entre 2016 et 2018 pour le volet de la réhabilitation environnementale, dans le cadre du projet d'aménagement d'une aire de planche à roulettes située en partie sous le viaduc Van Horne, pour une somme de 164 394 \$, taxes incluses, par la réserve du passif environnemental

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 décembre 2017 par sa résolution CE17 1978;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'augmenter la dotation revenus-dépenses de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal afin de rembourser les dépenses encourues entre 2016 et 2018 au montant de 164 394 \$, taxes incluses, par la réserve du passif environnemental, pour le volet de la réhabilitation environnementale dans le cadre du projet d'aménagement d'une aire de planche à roulettes située en partie sous le viaduc Van Horne;

2- d'imputer ces sommes conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1174950010

CM18 0097

Avis de motion et présentation - Règlement du régime de prestations surcomplémentaires de retraite des cadres de la Ville de Montréal

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement du régime de prestations surcomplémentaires de retraite des cadres de la Ville de Montréal » et pour lequel le dossier décisionnel en fait la présentation.

41.01 1176335005

CM18 0098

Avis de motion et présentation - Règlement autorisant un emprunt de 69 950 805 \$ pour des travaux généraux de modifications et d'additions au réseau municipal de conduits souterrains ainsi que de travaux reliés à l'enfouissement des fils aériens, dans les limites de la Ville de Montréal, sous la surveillance de la Commission des services électriques de Montréal

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 69 950 805 \$ pour des travaux généraux de modifications et d'additions au réseau municipal de conduits souterrains ainsi que de travaux reliés à l'enfouissement des fils aériens dans les limites de la Ville de Montréal, sous la surveillance de la Commission des services électriques de Montréal » et pour lequel le dossier décisionnel en fait la présentation.

Le chef de l'opposition officielle, M. Lionel Perez, soulève une question de privilège pour demander à l'administration de retirer de l'ordre du jour le présent dossier qu'il juge en lien avec le Programme triennal d'immobilisations 2018-2019-2020 de la Ville de Montréal qui n'a pas encore été soumis aux membres du conseil. Le leader de la majorité, M. François Limoges, indique que l'administration a le droit de donner avis de motion sur les dossiers de règlement à venir. La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, ne reconnaît pas la question de privilège de M. Perez et invite le leader de la majorité à la poursuite des travaux.

41.02 1170649007

CM18 0099

Avis de motion et présentation - Règlement autorisant un emprunt de 4 160 000 \$ pour le versement d'une contribution financière à la Société du Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière pour le financement de projets de renouvellement des expositions permanentes 2018-2020 du Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 4 160 000 \$ pour le versement d'une contribution financière à la Société du Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière pour le financement de projets de renouvellement des expositions permanentes 2018-2020 du Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière » et pour lequel le dossier décisionnel en fait la présentation.

41.03 1177233010

CM18 0100

Avis de motion et présentation - Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 90 000 \$ pour la réalisation de travaux de branchement de conduite d'eau potable au 937, montée de l'Église de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève (14-033) afin d'augmenter le montant de l'emprunt à 140 000 \$

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 90 000 \$ pour la réalisation de travaux de branchement de conduite d'eau potable au 937, montée de l'Église de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève (14-033) afin d'augmenter le montant de l'emprunt à 140 000 \$ » et pour lequel le dossier décisionnel en fait la présentation.

41.04 1170541008

CM18 0101

Avis de motion et présentation - Règlement modifiant le Règlement autorisant l'occupation du bâtiment portant le numéro 2455, avenue Lionel-Groulx (05-033) afin de permettre l'agrandissement du bâtiment

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement autorisant l'occupation du bâtiment portant le numéro 2455, avenue Lionel-Groulx (05-033) afin d'autoriser l'agrandissement du bâtiment » et pour lequel le dossier décisionnel en fait la présentation.

41.05 1176347028

CM18 0102

Avis de motion et présentation - Règlement autorisant un emprunt de 5 192 000 \$ pour le financement des coûts afférents à la réalisation d'une partie de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2018-2021 et des coûts afférents à la réalisation des parties reportées des ententes sur le développement culturel de Montréal conclues pour des années antérieures à 2018

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 5 192 000 \$ pour le financement des coûts afférents à la réalisation d'une partie de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2018-2021 et des coûts afférents à la réalisation des parties reportées des ententes sur le développement culturel de Montréal conclues pour des années antérieures à 2018 » et pour lequel le dossier décisionnel en fait la présentation.

41.06 1177666007

CM18 0103

Avis de motion et présentation - Code d'éthique et de conduite des membres du conseil de la Ville et des conseils d'arrondissement

Avis de motion et présentation - Règlement modifiant le Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Code d'éthique et de conduite des membres du conseil de la Ville et des conseils d'arrondissement » et pour lequel le dossier décisionnel en fait la présentation.

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051) » et pour lequel le dossier décisionnel en fait la présentation.

41.07 1175051001

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 42.01 et 42.02 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM18 0104

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur le traitement des membres du conseil (02-039)

Vu l'avis de motion donné du Règlement modifiant le Règlement sur le traitement des membres du conseil (02-039) à l'assemblée du conseil municipal du 11 décembre 2017 par sa résolution CM17 1387 et pour lequel le dossier décisionnel en fait la présentation;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 décembre 2017 par sa résolution CE17 1940;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le traitement des membres du conseil (02-039) ».

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

42.01 1173599004

Règlement 02-039-7

CM18 0105

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 3 500 000 \$ afin de financer les services professionnels relatifs à la conception et à la production des plans et devis du projet de réaménagement de l'intersection des chemins Remembrance et de la Côte-des-Neiges

Vu l'avis de motion donné du Règlement autorisant un emprunt de 3 500 000 \$ afin de financer les services professionnels relatifs à la conception et à la production des plans et devis du projet de réaménagement de l'intersection des chemins Remembrance et de la Côte-des-Neiges à l'assemblée du conseil municipal du 25 septembre 2017 par sa résolution CM17 1257 et pour lequel le dossier décisionnel en fait la présentation;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, la portée, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 septembre 2017 par sa résolution CE17 1639;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 3 500 000 \$ afin de financer les services professionnels relatifs à la conception et à la production des plans et devis du projet de réaménagement de l'intersection des chemins Remembrance et de la Côte-des-Neiges », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

42.02 1171009023

Règlement 18-001

CM18 0106

Approuver les modifications relatives à la rémunération versée à madame Johanne Savard, ombudsman de la Ville de Montréal, rétroactivement au 1^{er} janvier 2017

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 janvier 2018 par sa résolution CE18 0088;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

d'approuver les modifications relatives à la rémunération versée à Mme Johanne Savard, ombudsman de la Ville de Montréal, rétroactivement au 1^{er} janvier 2017.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, demande au conseiller Marvin Rotrand de centraliser son intervention sur le sujet du dossier, à savoir les modifications relatives à la rémunération de l'ombudsman et lui demande d'éviter de faire de commentaires sur M. Russell Copeman qui ne siège plus en tant que conseiller au conseil de ville. Le leader de la majorité, M. François Limoges, abonde dans le même sens que la présidente du conseil, et cherche lui aussi le lien entre le sujet du dossier, soit la rémunération de l'ombudsman, et les propos tenus par le conseiller Rotrand à l'égard de M. Copeman.

Le débat se poursuit.

Le chef de l'opposition officielle, M. Lionel Perez, soulève une question de privilège pour rappeler au conseiller Rotrand qu'il n'existe aucune immunité parlementaire pour les membres du conseil municipal. Il invite le conseiller à faire ses accusations sur la place publique afin de donner à M. Copeman la chance de se défendre. Il déplore la façon de procéder du conseiller Rotrand et trouve cela inexcusable.

La présidente du conseil informe le conseiller Rotrand qu'elle est en accord avec les commentaires du chef de l'opposition officielle et lui demande de s'excuser et de poursuivre son intervention sur le sujet du dossier à l'étude.

Le débat se poursuit.

Adopté à l'unanimité.

50.01 1175981001

À 16 h 38, le leader de la majorité, M. François Limoges propose de reporter les articles 51.01 à 51.03 à 20 h 30 après la période de questions des citoyens afin de faire coïncider l'étude de ces dossiers avec la présence au balcon des invités attendus.

Article 65.01

Motion de l'opposition officielle visant la création d'un Bureau indépendant du budget (BIB) de la Ville de Montréal

Attendu que le budget est un document central en démocratie municipale, puisqu'il représente les engagements de la Ville envers les citoyens, en plus de définir les priorités et les orientations qui seront données aux prestations des services publics;

Attendu que le budget de la Ville de Montréal 2017 représentait plus de cinq milliards deux cents millions de dollars;

Attendu que le programme triennal d'immobilisations 2017-2019 de la Ville de Montréal prévoit des investissements de six milliards trois cent quatre-vingt-dix millions de dollars;

Attendu que la capacité du conseil municipal à prendre des décisions éclairées repose sur une bonne compréhension de la situation financière de la Ville et des coûts liés aux programmes, politiques et plans d'action sur lesquels il vote;

Attendu que la connaissance des incidences budgétaires des propositions soumises au conseil municipal par les élus, que ce soit des motions, des amendements, des règlements, etc., permettrait de renforcer la crédibilité desdites propositions;

Attendu qu'il est dans l'intérêt du public que tous les élus puissent échanger de façon égale des diverses propositions, évitant ainsi l'asymétrie d'information;

Attendu que les institutions budgétaires indépendantes ont le potentiel de renforcer la discipline budgétaire, de promouvoir une plus grande transparence, une plus grande responsabilité budgétaire et une meilleure reddition de comptes;

Attendu que des institutions budgétaires indépendantes sont des organes indépendants financés par des fonds publics qui sont placés sous l'autorité du pouvoir législatif;

Attendu que la Ville de Montréal reconnaît que l'accès ouvert aux données présente des avantages du point de vue de la transparence de l'administration publique, de la vie démocratique et sociale, du développement économique et de l'efficacité organisationnelle;

Il est proposé par M. Lionel Perez

appuyé par M. Alan DeSousa

- 1 - que la Ville de Montréal crée un Bureau indépendant du budget (BIB) qui aura pour mission de fournir au conseil municipal (CM) et au conseil d'agglomération (CAG) une analyse annuelle de la situation budgétaire de la Ville en vue de l'adoption du budget de fonctionnement ou du programme triennal d'immobilisations;
- 2 - que le BIB produise à la demande des élus ou des instances décisionnelles de la Ville des analyses d'impact budgétaire en vue de l'adoption de motions, d'amendements, de règlements ou de toutes autres propositions;
- 3 - que le BIB, lors d'une année électorale, produise une mise à jour, en date du 30 juillet, de sa dernière analyse annuelle afin de la présenter au CM et au CAG à la séance du mois d'août;
- 4 - que le BIB, sous le sceau de la confidentialité, puisse valider les engagements composants le cadre financier d'un parti ou d'un candidat indépendant afin que la population puisse se fier à une information crédible.

Un débat s'engage.

À 16 h 57, la présidente du conseil, Mme Cathy Wong, souligne la présence dans les tribunes de membres de la Fondation Air Canada pour la persévérance scolaire, soit les étudiants et étudiantes suivants, M. Christian Sill, Mme Maya Andres, Mme Savhahhah Skene Hartley et Mme Jayden Bouwmann Fuller; du Club des petits déjeuners, Mme Maegan Conn; de la Fondation Air Canada, Mme Lisa Teolis et Mme Micheline Villeneuve ainsi que les parents accompagnateurs, Mme Sylvie Mae Jack, Mme Charlene Elkins, Mme Torrie Elenore Rose Hartley et Mme Kimberly Montour.

Le débat se poursuit.

À 17 h 02,

Il est proposé par Mme Marie-Josée Parent

appuyé par M. François Limoges

de prolonger le débat au-delà de 17 h afin de terminer l'étude de l'article 65.01.

N'ayant pas le consentement unanime des membres du conseil pour poursuivre les travaux, à 17 h 03, la présidente du conseil, Mme Cathy Wong, suspend les travaux jusqu'à 19 h.

**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 22 janvier 2018
13 h**

**Séance tenue le lundi 22 janvier 2018, 19 h
Salle du conseil de l'hôtel de ville**

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, M. Christian Arseneault, Mme Manon Barbe, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Frantz Benjamin, M. Michel Bissonnet, Mme Christine Black, Mme Karine Boivin-Roy, M. Éric Alan Caldwell, Mme Catherine Clément-Talbot, M. François William Croteau, Mme Suzanne Décarie, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Benoit Dorais, M. Sterling Downey, Mme Rosannie Filato, Mme Giuliana Fumagalli, Mme Effie Giannou, Mme Marianne Giguère, Mme Christine Gosselin, Mme Nathalie Goulet, M. Richard Guay, Mme Andrée Hénault, M. Benoit Langevin, Mme Patricia Lattanzio, Mme Laurence Lavigne Lalonde, M. François Limoges, M. Normand Marinacci, M. Peter McQueen, M. Francesco Miele, M. Luis Miranda, Mme Suzie Miron, Mme Sue Montgomery, M. Jérôme Normand, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, Mme Marie-Josée Parent, M. Jean-François Parenteau, M. Hadrien Parizeau, M. Jocelyn Pausé, M. Lionel Perez, M. Dominic Perri, Mme Magda Popeanu, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, Mme Chantal Rouleau, Mme Micheline Rouleau, M. Richard Ryan, M. Aref Salem, M. Abdelhaq Sari, M. Craig Sauvé, Mme Anne-Marie Sigouin, Mme Émilie Thuillier, M. Philippe Tomlinson, Mme Maja Vodanovic, Mme Stéphanie Watt, Mme Cathy Wong et Mme Lise Zarac.

PRÉSENCES EN COURS DE SÉANCE :

M. Luc Ferrandez et M. Marvin Rotrand.

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :

M. Robert Beaudry, M. Pierre Lessard-Blais et Mme Sophie Mauzerolle.

AUTRES PRÉSENCES :

M. Alain Marcoux, Directeur général
M^e Yves Saindon, Greffier de la Ville
Mme Chantal Benoit, analyste-rédactrice
Mme Lynne Trépanier, Conseillère - analyse et contrôle de gestion

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, déclare la séance ouverte.

1 - Période de questions du public

La présidente du conseil appelle le point « Période de questions du public ».

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Ricardo Lamour	Mme Valérie Plante	Célébrations entourant le 50 ^e anniversaire de la mort de Martin Luther King – organisation de l'événement remis en cause / Possibilité d'une séance de travail avec les membres du comité exécutif pour élaborer un plan d'action visant à promouvoir le droit de la présence des personnes d'ascendance africaine sur son territoire – éviter la radicalisation Dépôt de document

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Mme Gloria Ruzza	Mme Valérie Plante (Mme Rosannie Filato)	Mesures qui seront mises de l'avant pour développer et fournir les mêmes services aux personnes itinérantes dans le secteur de l'extrême-est de l'île / Plan d'action en itinérance requis à court terme – échéancier prévu
M. Pierre Pagé	Mme Valérie Plante	Amender le budget afin de respecter la promesse électorale et pour maintenir le lien de confiance avec les citoyens / Solutions proposées pour le budget 2019 Dépôt de document
M. Fabrice Veniard	Mme Valérie Plante (M. Craig Sauv�)	Données ouvertes pour les horaires d'autobus – opacité de la STM et mesures pour corriger la situation / Lecture de la politique de confidentialité avant de télécharger l'application « Transit »
M. Laurian Ionita	Mme Valérie Plante (M. �ric Alan Caldwell)	Proposition � l'effet de donner un titre de transport gratuit (30 jours) pour les automobilistes en �change du paiement d'une taxe sur le transport en commun � m�me les frais d'immatriculation / Mesure incitative pour le transport en commun
M. Francesco Moreno	M. Lionel Perez	Explications sur la proposition de cr�ation d'un Bureau ind�pendant du budget (BIB) / Demande de clarification sur le d�ficit de 350 M\$ de la Formule E
M. Alain Bourgeois	Mme Val�rie Plante (M. Benoit Dorais)	Revoir la formule de taxation en fonction du loyer et non en fonction de la valeur fonci�re - �ch�ancier d'application / Aide aux commer�ants pendant la p�riode de transition
M. Patrick Roy	Mme Val�rie Plante (M. Benoit Dorais)	Demande de rencontre � la suite au d�p�t d'une lettre ouverte concernant la corruption et la collusion D�p�t de document
M. Matthew James Chapman	Mme Val�rie Plante (Mme Laurence Lavigne Lalonde) (M. Jean-Fran�ois Parenteau)	Pr�sence d'un repr�sentant de la Ville � la rencontre sur la lutte aux changements climatiques le 10 avril 2018 / R�duction des gaz � effets de serre – pr�voir un budget carbone - prise de photo avec la mairesse demand�e
M. Yves Daoust	Mme Lise Zarac (Mme Manon Barbe)	Position de la conseill�re sur le refus de verser les sommaires d�cisionnels en ligne � l'arrondissement de LaSalle / Motifs expliquant ce refus
M. Francis Lapierre	Mme Val�rie Plante (M. �ric Alan Caldwell)	Projet du REM ne rencontre pas les objectifs – examiner les autres propositions de transport, tel que le grand virage « Transport durable » / Privil�gier la construction d'un r�seau de tramway de 15 � 20 km au centre-ville � m�me les fonds de la Ville

  20 h 04,

Il est propos  par Mme Marie-Jos e Parent

appuy  par M. Fran ois Limoges

de prolonger la p riode de questions des citoyens de 30 minutes, conform ment   l'article 53 du *R glement sur la proc dure d'assemblée et les r gles de r gie interne du conseil municipal (06-051)*.

La proposition est adopt e   l'unanimit .

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Louis Langevin	Mme Valérie Plante (M. Benoit Dorais)	Facturer les taxes aux locataires pour permettre l'étalement sur plusieurs versements
M. Bernadus Spiek	Mme Valérie Plante (Mme Rosannie Filato)	Déplore le manque de centre d'hébergement pour les jeunes dans l'Ouest de l'île / Besoin de ressources à court terme
M. Éric Tremblay	Mme Valérie Plante (M. Éric Alan Caldwell)	Affiches lumineuses de la firme Pattison dérangeantes sur le domaine public sur le boulevard Newman, dans l'arrondissement de LaSalle / Diminuer l'intensité lumineuse de ces affiches
M. Paul Bélanger	Mme Valérie Plante (M. Benoit Dorais)	Augmentation du compte de taxes et impacts pour les familles à faibles revenus – corriger la situation pour 2019 / Rétention de locataires retraités à Montréal
M. Mostaque Ahmed	Mme Valérie Plante (M. Alan DeSousa) (M. Marvin Rotrand)	Souhaite soumettre la candidature d'un représentant de la communauté de l'Asie du sud pour siéger à l'hôtel de ville
M. Martin Dion	Mme Valérie Plante (M. Jean-François Parenteau)	Déneiger adéquatement les arrêts pour les utilisateurs du transport adapté / Améliorations peu visibles
M. Marc Poulin	Mme Valérie Plante (M. Benoit Dorais)	Mauvais calcul du taux de taxation en impôt foncier / Les arrondissements ne peuvent anticiper le budget qui sera déposé par la ville-centre ce qui résulte en 2 augmentations du compte de taxes – réflexion sur cette façon de procéder

À l'expiration du délai imparti pour la période de questions des citoyens par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil (06-051)*, la présidente du conseil déclare la période de questions des citoyens close à 20 h 33.

À 20 h 35, le conseil reprend ses travaux.

À 20 h 36, le leader de la majorité, M. François Limoges, rappelle les articles 51.01 à 51.03 afin de faire coïncider l'étude de ces points avec la présence au balcon des invités attendus.

CM18 0107**Nominations et reconductions de mandat au Conseil interculturel de Montréal**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 janvier 2018 par sa résolution CE18 0081;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de nommer les personnes suivantes, à titre de membre du Conseil interculturel de Montréal pour un mandat de 3 ans, soit de janvier 2018 à janvier 2021 :
 - Mme Marie Christine Jeanty;
 - M. Stendolph Ismael;
 - Mme Wafa Al-Hamed;
 - M. Rafael Benitez;
 - Mme Cécile Deschamps;
- 2- de renouveler les mandats de 2 membres du Conseil interculturel de Montréal pour une période de 3 ans, qui se terminera le 23 mars 2021 :
 - Mme Fanny Guérin;
 - Mme Angela Sierra;
- 3- de désigner M. Moussa Sène, à titre de président, jusqu'au terme de son présent mandat le 21 novembre 2019;
- 4- de désigner Mme Sabine Monpierre, 1^{ère} vice-présidente, jusqu'au terme de son présent mandat le 21 novembre 2019;
- 5- de remercier les membres sortants pour leur contribution au Conseil interculturel de Montréal.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, souligne la présence au balcon de la présidente sortante du Conseil interculturel de Montréal, Mme Marie-Aline Vadius, et la remercie pour sa contribution et félicite les membres nommés aujourd'hui.

La conseillère Mary Deros souligne la présence des membres sortants et salue, pour leur contribution et travail, Mme Alida Piccolo, Mme Brunilda Reyes, Mme Marie-Aline Vadius, Mme Orly Nahmias et M. Jean-Emmanuel Pierre. Elle félicite les nouveaux membres et leur souhaite la meilleure des chances pour mener à bien les dossiers qui leur seront confiés. Elle déplore cependant l'absence de certains élus à la Journée Martin Luther King et espère qu'à l'avenir tous les membres seront invités à participer aux activités qui se tiendront dans le hall d'honneur de l'hôtel de ville. La présidente du conseil demande à la conseillère Deros d'orienter son intervention sur les dossiers de nomination et l'informe qu'elle prend bonne note de ses commentaires.

La vice-présidente du comité exécutif, Mme Magda Popeanu, souligne et remercie, au nom de tous les membres du conseil, la contribution au Conseil interculturel de Montréal de la présidente sortante, Mme Marie-Aline Vadius, une femme d'exception qui milite depuis des années pour toujours plus d'inclusion et d'ouverture. Elle souligne la contribution du deuxième vice-président, M. François Fournier, qui s'est illustré au conseil grâce à son expertise en matière de racisme et de diversité culturelle et du savoir vivre-ensemble et salue, au nom de la Ville, son engagement et son travail exemplaire.

Le conseiller Frantz Benjamin remercie à son tour tous les membres et souligne la contribution particulière de Mme Marie-Aline Vadius qui a accompagné le Bureau de la présidence du conseil avec brio lors de ses travaux durant les dernières années. Il souligne l'importance du Conseil interculturel de Montréal dont la mission est d'aviser le conseil municipal sur l'ensemble des travaux relatifs à son mandat et remercie Mme Vadius pour sa détermination à prodiguer des avis et pour avoir initié des rencontres interculturelles visant à mettre en valeur tous les enjeux reliés à la diversité montréalaise. Le conseiller Benjamin félicite les nouveaux membres et leur assure l'appui des membres de l'opposition officielle pour mener à bien leurs travaux.

La conseillère, Mme Rosannie Filato, à titre d'élue responsable, notamment, de la jeunesse, félicite tous les nouveaux membres et les membres sortants et invite ces derniers à s'impliquer davantage en se présentant éventuellement comme candidat ou candidate aux prochaines élections.

La présidente du conseil s'adresse à tous les invités présents au balcon pour les féliciter et les remercier pour leur implication dans la politique publique.

La mairesse de Montréal, Mme Valérie Plante, soulève une question de privilège pour rétablir certains faits et informer les élus que l'activité liée à la Journée Martin Luther King n'a pas été organisée par le Bureau de la présidence du conseil, mais par le Bureau du protocole. Elle souligne qu'il y a eu des manquements lors de l'envoi des invitations qui ont été transmises aux membres à leur adresse de courriel personnel, d'où l'imbroglio. La présidente du conseil confirme les propos de la mairesse et indique qu'à l'avenir l'ensemble des élus seront invités à participer à toutes les activités menées par les 3 conseils consultatifs, dont celles initiées par le Conseil interculturel.

Adopté à l'unanimité.

51.01 1176467002

CM18 0108

Nominations au Conseil jeunesse de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 janvier 2018 par sa résolution CE18 0082;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - de nommer les personnes suivantes au Conseil jeunesse de Montréal :

- Mme Kathryn Verville-Provencher à titre de présidente, pour un mandat de 11 mois, soit jusqu'au 31 décembre 2018;
- M. Rami Habib à titre de vice-président, pour un mandat de 11 mois, soit jusqu'au 31 décembre 2018;
- M. Simon Cousineau à titre de membre, pour le secteur Centre, pour un mandat de 3 ans se terminant le 31 janvier 2021, en remplacement de M. François Marquette.

2 - de remercier les membres sortants pour leur contribution au Conseil jeunesse de Montréal.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, souligne la présence au balcon du président sortant du Conseil jeunesse de Montréal, M. François Marquette, et le remercie pour sa contribution et félicite les membres nommés aujourd'hui.

La conseillère, Mme Rosannie Filato, souligne la présence au balcon de Mme Kathryn Verville-Provencher et, à titre d'élue responsable, notamment, de la jeunesse, félicite tous les nouveaux membres et les membres sortants et invite ces derniers à s'impliquer davantage en se présentant éventuellement comme candidat ou candidate aux prochaines élections.

La présidente du conseil s'adresse à tous les invités présents au balcon pour les féliciter et les remercier pour leur implication dans la politique publique.

Adopté à l'unanimité.

51.02 1177670003

À 20 h 37, le leader de la majorité, M. François Limoges, propose d'amender, avec le consentement unanime des membres présents, l'article 51.03 en y retirant la désignation de Mme Ghislaine Sathoud à titre de membre. Pour des raisons personnelles, Mme Sathoud ne désire plus renouveler son mandat.

CM18 0109

Nominations et reconduction de mandat au Conseil des Montréalaises

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 janvier 2018 par sa résolution CE18 0084;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - de nommer les personnes suivantes à titre de membre au Conseil des Montréalaises :
 - Mme Nelly Esméralda Zarfi pour un premier mandat de trois ans, se terminant en janvier 2021;
 - Mme Marie-Ève Maillé pour un premier mandat de trois ans, se terminant en janvier 2021;
 - Mme Michèle Chappaz pour un deuxième mandat, se terminant en septembre 2019;
 - Mme Josiane Maheu pour un deuxième mandat, se terminant en janvier 2021;
- 2 - de désigner Mme Josiane Maheu à titre de vice-présidente, pour un premier mandat, se terminant en janvier 2020;
- 3 - de remercier les membres sortants pour leur contribution au Conseil des Montréalaises.

Un débat s'engage.

La conseillère, Mme Rosannie Filato, à titre d'élue responsable, notamment, de la condition féminine, félicite tous les nouveaux membres et les membres sortants et invite ces derniers à s'impliquer davantage en se présentant éventuellement comme candidat ou candidate aux prochaines élections.

La présidente du conseil s'adresse à tous les invités présents au balcon pour les féliciter et les remercier pour leur implication dans la politique publique.

Adopté à l'unanimité.

51.03 117721001

À 20 h 57, le conseil reprend l'étude de l'article 65.01.

CM18 0110 (suite)

Motion de l'opposition officielle visant la création d'un Bureau indépendant du budget (BIB) de la Ville de Montréal

Le débat se poursuit.

À 20 h 58, Mme Cathy Wong quitte le fauteuil présidentiel et cède sa place au vice-président du conseil, M. Sterling Downey.

Il est proposé par M. Lionel Perez

appuyé par Mme Marie-Josée Parent

de référer la présente motion à la Commission sur les finances et l'administration, conformément au paragraphe 5^o de l'article 80 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051).

À 21 h 06, le vice-président du conseil, M. Sterling Downey suspend les travaux pour quelques minutes.

À 21 h 10, le conseil reprend ses travaux.

Il est proposé par M. Lionel Perez

appuyé par Mme Marie-Josée Parent

de procéder à un vote à main levée sur la proposition à l'effet de référer la présente motion à la Commission sur les finances et l'administration.

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

de procéder à un vote enregistré sur la proposition à l'effet de référer la présente motion à la Commission sur les finances et l'administration du chef de l'opposition officielle, M. Lionel Perez et de la leader de l'opposition officielle, Mme Marie-Josée Parent.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur: Mesdames et messieurs Perez, Parent, Miele, Boivin-Roy, Benjamin, Black, Parizeau, Giannou, DeSousa, Rouleau, Beis, Lattanzio, Deros, Salem, Sari, Langevin, Rossi, Décarie, Perri, Clément-Talbot, Guay, Rapanà, Bissonnet et Rotrand (24)

Votent contre: Mesdames et messieurs Plante, Dorais, Popeanu, Ouellet, Goulet, Caldwell, Lavigne Lalonde, Filato, Croteau, Ferrandez, Gosselin, Parenteau, Limoges, Sauvé, Miron, Giguère, Norris, Marinacci, Vodanovic, Thuillier, Montgomery, Ryan, Sigouin, Watt, Tomlinson, Normand, McQueen, Fumagalli, Arseneault, Rouleau, Pauzé, Barbe, Deschamps, Zarac, Miranda et Hénault (36)

Résultat: En faveur : 24
Contre : 36

Le vice-président du conseil déclare la proposition à l'effet de référer la présente motion à la Commission sur les finances et l'administration du chef de l'opposition officielle, M. Lionel Perez et de la leader de l'opposition officielle, Mme Marie-Josée Parent rejetée à la majorité des voix.

Il est proposé par M. Lionel Perez

appuyé par Mme Marie-Josée Parent

de procéder à un vote enregistré sur l'article 65.01.

Le leader de la majorité, M. François Limoges, propose de reconduire, pour la motion principale, le résultat du vote enregistré sur la proposition à l'effet de référer la présente motion à la Commission sur les finances et l'administration du chef de l'opposition officielle, M. Lionel Perez et de la leader de l'opposition officielle, Mme Marie-Josée Parent.

La proposition est agréée.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur: Mesdames et messieurs Perez, Parent, Miele, Boivin-Roy, Benjamin, Black, Parizeau, Giannou, DeSousa, Rouleau, Beis, Lattanzio, Deros, Salem, Sari, Langevin, Rossi, Décarie, Perri, Clément-Talbot, Guay, Rapanà, Bissonnet et Rotrand (24)

Votent contre: Mesdames et messieurs Plante, Dorais, Popeanu, Ouellet, Goulet, Caldwell, Lavigne Lalonde, Filato, Croteau, Ferrandez, Gosselin, Parenteau, Limoges, Sauvé, Miron, Giguère, Norris, Marinacci, Vodanovic, Thuillier, Montgomery, Ryan, Sigouin, Watt, Tomlinson, Normand, McQueen, Fumagalli, Arseneault, Rouleau, Puzé, Barbe, Deschamps, Zarac, Miranda et Hénault (36)

Résultat: En faveur : 24
Contre : 36

Le vice-président du conseil, M. Sterling Downey déclare l'article 65.01 rejeté à la majorité des voix, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

65.01

CM18 0111

Motion de l'opposition officielle demandant un amendement au Code d'éthique et de conduite des membres du conseil de la Ville et des conseils d'arrondissement pour traiter des inconduites sexuelles (motion #MoiAussi)

La leader de l'opposition officielle, Mme Marie-Josée Parent dépose une nouvelle version de l'article 65.02 avant sa présentation qui se lit comme suit :

Attendu que la prise de conscience collective mondiale, entraînée par le mot-clic #MoiAussi, a accéléré la dénonciation sur les réseaux sociaux et dans les médias traditionnels de toutes formes d'inconduites et d'agressions sexuelles, vague qui a également bouleversé le Québec au cours de la dernière année;

Attendu qu'il est de la responsabilité de la Ville d'assurer un environnement de travail sécuritaire à ses employé.e.s et ses élu.e.s ainsi que de prévenir les situations pouvant mener à des inconduites sexuelles;

Attendu que les élu.e.s doivent être tenu.e.s aux plus hauts standards éthiques puisque la légitimité des instances démocratiques en dépend;

Attendu qu'en décembre 2017 un sondage mené par La Presse canadienne auprès des élues de l'Assemblée nationale du Québec a révélé que près des deux tiers des répondantes (63 %) affirment avoir subi une ou plusieurs formes d'inconduite sexuelle dans l'exercice de leurs fonctions d'élues;

Attendu que la Ville de Montréal s'est dotée en 2010 d'un Code d'éthique et de conduite des membres du conseil de la Ville et des conseils d'arrondissement (« Code d'éthique ») et qu'il est essentiel de faire évoluer celui-ci en fonction des enjeux de société;

Attendu que le Code d'éthique ne renferme aucune règle déontologique traitant des inconduites sexuelles des élu.e.s;

Attendu que la Commission de la présidence procède actuellement à la révision du Code d'éthique;

Attendu que la Ville de Montréal devrait s'inspirer du Code de conduite en matière de harcèlement sexuel adopté à l'Annexe II du Règlement de la Chambre des communes pour prévenir, définir et mettre en place des mesures auprès des député.e.s en cas d'inconduite;

Attendu que la Ville de Montréal doit avoir une politique de tolérance zéro en matière d'inconduites et de harcèlements sexuels;

Il est proposé par Mme Marie-Josée Parent

appuyé par Mme Laurence Lavigne Lalonde
M. Lionel Perez

Et résolu :

que la Commission de la présidence soit mandatée afin d'étudier de nouvelles avenues pour mettre en place des méthodes de dénonciation des inconduites sexuelles, des mesures de protection pour les victimes ainsi que des mesures de formation des élu.e.s.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

65.02

CM18 0112

Motion de l'opposition officielle demandant l'encadrement de l'usage du cannabis dans les lieux publics

Attendu que le gouvernement du Canada a déposé le projet de loi C-45 sur la légalisation du cannabis lequel entrera en vigueur en juillet 2018;

Attendu que le projet de loi 157 n'interdit pas la consommation du cannabis sur le domaine public, c'est-à-dire dans les rues, les parcs (à l'exception des aires et terrains de jeux pour enfants) et les lieux extérieurs;

Attendu que les États de Washington, du Massachusetts, du Colorado et les provinces de l'Ontario, du Manitoba et de la Colombie-Britannique ont interdit la consommation du cannabis dans les lieux publics;

Attendu que le gouvernement québécois reconnaît les compétences des villes en matière de sécurité publique, et ainsi, leur permet d'adopter des restrictions quant à l'usage du cannabis;

Attendu que la Ville de Montréal possède un règlement sur la paix et l'ordre qui interdit à une personne se trouvant dans un endroit public de consommer de l'alcool sur le domaine public sauf en certaines circonstances spécifiques;

Attendu que la Société canadienne de pédiatrie et la Fédération médicale étudiante du Québec recommandent de restreindre l'usage du cannabis dans les lieux publics à l'instar de l'alcool;

Attendu que la consommation de cannabis chez les personnes de 15 ans et plus est passée de 12 % à 15 %, entre 2008 et 2014-15 selon l'Institut de la statistique du Québec;

Attendu que l'interdiction de consommation du cannabis dans les lieux publics permettrait d'éviter la banalisation de sa consommation tout en protégeant les jeunes de l'exposition à la fumée secondaire, qui a été démontrée comme nocive;

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par M. Lionel Perez
Mme Christine Black

que la Ville de Montréal modifie son *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public*, pour interdire à partir du 1^{er} juillet 2018 (ou à partir de la date de la légalisation du cannabis) de consommer ou d'absorber du cannabis sur le domaine public, soit dans les rues, ruelles, trottoirs, parcs ou autres lieux publics, à l'exception des endroits spécifiquement prévus à cet effet ou suite à l'adoption d'ordonnance le permettant.

Un débat s'engage.

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

de procéder à un vote à main levée sur l'article 65.03.

Le vice-président du conseil, M. Sterling Downey, met aux voix l'article 65.03 et le conseil se partage comme suit :

En faveur : 23

Contre : 36

Le vice-président du conseil déclare l'article 65.03 rejeté à la majorité des voix, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

65.03

CM18 0113

Motion de l'opposition officielle pour la création de mesures d'hébergements d'urgence et d'accès aux ressources pour les personnes en situation d'itinérance dans les arrondissements périphériques

Attendu que pour l'hiver 2017-2018, Montréal dispose de 925 places d'hébergement d'urgence pour accueillir les hommes, les femmes et les jeunes en situation d'itinérance, presque toutes situées dans l'arrondissement Ville-Marie;

Attendu que les ressources actuelles sont très sollicitées et que la création de nouvelles places d'hébergement d'urgence permettra de répondre aux besoins des personnes itinérantes, notamment lors des grands froids hivernaux;

Attendu que plusieurs quartiers périphériques connaissent des indices de défavorisation économique et sociale élevés et donc que la précarité domiciliaire y est également un enjeu;

Attendu que le nombre de maisons de chambres et de logements sociaux est également significativement moins élevé dans les arrondissements périphériques;

Attendu que de grandes distances entre les ressources disponibles pour venir en aide aux personnes en situation d'itinérance et le quartier d'origine de ces personnes peuvent contribuer à leur déracinement vers le centre-ville de Montréal, phénomène accentuant la période de désaffiliation sociale et de marginalisation;

Attendu que le gouvernement provincial a dévoilé en décembre 2017 son Plan d'action gouvernemental sur l'inclusion économique et la participation sociale 2017-2023, lequel prévoit des investissements pour les personnes en situation d'itinérance, notamment la construction de logements sociaux;

Attendu que le Plan d'action montréalais en itinérance 2014-2017 et l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité entre le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale et la Ville de Montréal 2013-2017 arrivent tous deux à échéance;

Il est proposé par M. Benoit Langevin

appuyé par Mme Christine Black
Mme Chantal Rouleau

que la Ville de Montréal s'assure de répondre aux besoins de lutte en itinérance présents dans les arrondissements et quartiers périphériques :

- a) en y finançant la création de places d'hébergement d'urgence;
- b) en y priorisant les projets de construction de maisons de chambres et de logements sociaux

Un débat s'engage.

À 21 h 42, la présidente du conseil, Mme Cathy Wong, reprend le fauteuil présidentiel.

Il est proposé par Mme Rosannie Filato

appuyé par M. François Limoges
M. Sterling Downey
M. Benoit Langevin

de référer la présente motion à la Commission sur le développement social et la diversité montréalaise, conformément au paragraphe 5^o de l'article 80 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051).

La présidente du conseil met aux voix la proposition des conseillers Filato, Limoges, Downey et Langevin à l'effet de référer la présente motion à la Commission sur le développement social et la diversité montréalaise, et la déclare adoptée à l'unanimité, il est

RÉSOLU

en conséquence.

65.04

CM18 0114

Motion de l'opposition officielle en faveur de la création du Bureau de l'ingénieur général

Attendu qu'en octobre 2017, le Syndicat professionnel des scientifiques à pratique exclusive de Montréal (SPSPEM), regroupant les ingénieurs de la Ville de Montréal, a proposé la mise en place d'un Bureau de l'ingénieur général;

Attendu que la Ville de Montréal prévoit des dépenses d'environ 2,9 milliards de dollars pour les infrastructures routières et souterraines dans son Programme triennal d'immobilisations 2016-2018;

Attendu que le Bureau de l'ingénieur général pourrait collaborer et venir compléter le travail du Bureau de l'inspecteur général, mais que le Bureau de l'ingénieur général serait plus à même d'analyser les questions techniques entourant non seulement l'attribution d'un contrat, mais aussi sa réalisation;

Attendu qu'aucune instance indépendante de vérification des contrats d'ingénierie n'est en place présentement pour contrôler la qualité des techniques, des travaux et des matériaux dans une optique de pérennité et de limitation des coûts;

Attendu qu'il est dans l'intérêt de la Ville de maintenir un rôle stratégique dans la planification des travaux et donc de favoriser la rétention d'experts internes de haut niveau en ingénierie;

Il est proposé par Mme Patricia Lattanzio

appuyé par M. Richard Guay

Et résolu :

- 1 - que la Ville de Montréal crée un Bureau de l'ingénieur général ayant pour mission d'effectuer une vigie et d'évaluer le choix des techniques et des pratiques utilisées par la Ville, de surveiller le déroulement des travaux d'infrastructures, de veiller au contrôle de la qualité des matériaux, d'estimer les coûts liés aux grands projets ainsi que de planifier les grands chantiers dans une optique de limitation des coûts;
- 2 - que le Bureau de l'ingénieur général ait des pouvoirs d'enquête administrative indépendante de l'administration municipale, des pouvoirs de recommandations en matière d'ingénierie et d'infrastructures ainsi que des pouvoirs d'application des recommandations.

Un débat s'engage.

Il est proposé par M. Lionel Perez

appuyé par Mme Patricia Lattanzio

de référer la présente motion à la Commission sur l'examen des contrats, conformément au paragraphe 5^o de l'article 80 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051).

Il est proposé par M. Lionel Perez

appuyé par Mme Patricia Lattanzio

de procéder à un vote à main levée sur la proposition à l'effet de référer la présente motion à la Commission sur l'examen des contrats.

La présidente du conseil met aux voix la proposition des conseillers Perez et Lattanzio à l'effet de référer la présente motion à la Commission sur l'examen des contrats et le conseil se partage comme suit :

En faveur : 24

Contre : 36

La présidente du conseil déclare la proposition des conseillers Perez et Lattanzio rejetée à la majorité des voix.

Le leader de la majorité, M. François Limoges, propose de reconduire, pour la motion principale, le résultat du vote à main levée sur la proposition des conseillers Perez et Lattanzio.

La proposition est agréée.

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

de procéder à un vote à main levée sur l'article 65.05 et le conseil se partage comme suit :

En faveur : 24

Contre : 36

La présidente du conseil déclare l'article 65.05 rejeté à la majorité des voix, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

À 22 h 02,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

de poursuivre les travaux au-delà de 22 h afin de terminer l'étude des points inscrits à l'ordre du jour.

La proposition est agréée.

CM18 0115

Motion non partisane pour soutenir le projet de loi S-238 visant à interdire l'importation de nageoires de requin au Canada

Attendu qu'en 1994 le gouvernement du Canada a interdit, dans les eaux de pêche canadiennes et pour les bateaux immatriculés au Canada qui pêchent à l'extérieur de la zone économique exclusive du Canada, l'enlèvement des nageoires de requin, pratique qui consiste à couper en mer les nageoires d'un requin vivant et à y jeter le reste du requin;

Attendu que la population canadienne est de plus en plus consciente des effets dévastateurs de cette pratique et du déclin des espèces de requins dans les eaux canadiennes et à l'échelle mondiale qui en découle, et qu'elle appuie les mesures prises pour mettre fin à cette pratique et assurer la conservation, la gestion et l'exploitation responsables des requins;

Attendu que l'importation de nageoires de requin n'est pas justifiable au vu du déclin marquant des espèces de requins et de la diminution des populations de requins partout dans le monde;

Attendu que le projet de loi S-238 présenté par l'honorable sénateur Michael MacDonald lequel propose d'amender la *Loi sur les pêches* et la *Loi sur la protection d'espèces animales ou végétales sauvages* et la réglementation de leur commerce international et interprovincial en interdisant l'importation au Canada de nageoires de requin a fait l'objet d'une deuxième lecture le 13 juin 2017;

Attendu que le conseil municipal de Toronto a adopté, lors de son assemblée du 27 d'avril 2017, une motion proposée par la conseillère Kristyn Wong-Tam et appuyée par le conseiller Glenn Baeremaker, visant à soutenir l'adoption rapide du projet de loi S-238;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Sue Montgomery

que le conseil municipal :

- 1 - manifeste au premier ministre du Canada et au gouvernement du Canada, son soutien au projet de loi S-238 visant à interdire l'importation de nageoires de requin au Canada;
- 2 - demande au greffier de la Ville de transmettre cette motion au premier ministre du Québec et demande au gouvernement du Québec d'envisager l'interdiction de la vente de nageoires de requin ainsi que de la vente de produits alimentaires à base de nageoires de requin dans la province de Québec;
- 3 - demande au greffier de la Ville de transmettre cette motion à la Fédération canadienne des municipalités, l'exhortant à faire valoir son soutien au projet de loi S-238 auprès du gouvernement du Canada.

Un débat s'engage.

Le conseiller Marvin Rotrand dépose une lettre de soutien à la motion de l'organisme Humane Society International/Canada.

Il est proposé par Mme Sue Montgomery

appuyé par M. Benoit Dorais

d'apporter un amendement à la motion sous étude en y retirant le 2^e « RÉSOLU ».

Un débat s'engage sur la proposition d'amendement des conseillers Montgomery et Dorais.

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong indique que le conseiller Rotrand accepte la proposition d'amendement des conseillers Montgomery et Dorais.

Le débat se poursuit.

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par Mme Marie-Josée Parent

d'apporter un amendement à la motion sous étude en y retirant les mots « Premier ministre du Canada » au 1^{er} « RÉSOLU ».

Un débat s'engage sur la proposition d'amendement des conseillers Miele et Parent.

Le conseiller Rotrand accepte la proposition d'amendement des conseillers Miele et Parent.

La présidente du conseil met aux voix l'article 65.06, tel qu'amendé, et le déclare adopté à l'unanimité, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

65.06

À 22 h 15, le leader de la majorité rappelle l'article 20.05 et cède la parole au conseiller Ouellet.

CM18 0116 (suite)

Accorder un contrat à Les Pavages Chenail inc. pour des travaux de voirie, dans l'arrondissement du Sud-Ouest (PCPR 2018) - Dépense totale de 5 433 660,14 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 405519 (7 soum.)

Le conseiller Ouellet utilise son droit de réplique et indique qu'il y avait un doublon avec l'article 24 et que cela ne concernait pas les garanties mais plutôt le bitume d'amorçage avant les travaux de pavage.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1177231085

À 22 h 16, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, la présidente du conseil déclare l'assemblée levée.

Cathy Wong
PRÉSIDENTE DU CONSEIL

Yves Saindon
GREFFIER DE LA VILLE

Tous et chacun des règlements et résolutions ci-dessus relatés sont approuvés.

Valérie Plante
MAIRESSE

ANNEXE – ARTICLE 7.02

INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES 2017 – 2021
Conseillers municipaux – 2018
Le 22 janvier 2018

Bissonnet, Michel, Black, Christine, Clément-Talbot, Catherine, Perez, Lionel, Rouleau, Chantal